

## **Point n° 2026/ – Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) de la commune pour l'exercice 2026 et débat**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

*« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».*

A noter que dès lors qu'une collectivité a adopté le régime des métropoles M57, elle est tenue de se conformer à l'article L 5217-10-4 du CGCT qui prévoit que la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif (contre 2 mois pour les autres maquettes). La commune de Châtillon ayant adopté le référentiel comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientation budgétaire se tiendra donc dans ce délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

Le débat susmentionné peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ce délai.

Il doit permettre au conseil municipal d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la commune et d'appréhender les différents éléments de contexte ayant une incidence sur la préparation du budget à venir. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et n'a pas vocation à présenter de manière exhaustive le budget à venir. Il ne présente par ailleurs aucun caractère décisionnel.

L'article 107 4° de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), puis l'article 13-II de la loi n° 2018-32 du 22/01/2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, sont venus modifier l'article L 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (ROB) : le rapport sur les orientations budgétaires présenté par le Maire au conseil municipal doit préciser notamment les engagements pluriannuels envisagés en investissement, la structure et la gestion de la dette ainsi que, dans les communes de plus de 10 000 habitants, la structure et

l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, du temps de travail, ainsi que l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité, mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte ayant une incidence sur la préparation du budget à venir.

Il amènera à s'intéresser rapidement au contexte économique général et à ses conséquences sur la préparation du budget communal, aux grandes tendances de l'évolution des finances des collectivités locales, en particulier des communes, avant de développer les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2026.

## **I. LE CONTEXTE GENERAL ECONOMIQUE ET FINANCIER**

Dans un contexte international marqué par une incertitude persistante, l'économie mondiale demeure exposée à plusieurs facteurs de fragilité. La croissance, déjà ralentie par les effets durables de l'inflation et du resserrement des politiques monétaires dans de nombreuses économies avancées, pourrait être affectée par les tensions géopolitiques récentes.

En particulier, le conflit en cours au Moyen-Orient constitue un facteur de risque supplémentaire pour la stabilité économique internationale. Cette situation est susceptible d'alimenter une volatilité accrue sur les marchés de l'énergie et des matières premières, notamment en raison de l'importance stratégique de la région dans l'approvisionnement mondial en hydrocarbures. Une éventuelle perturbation des flux énergétiques ou une hausse durable des prix du pétrole et du gaz pourrait peser sur les coûts de production, raviver les tensions inflationnistes et ralentir la dynamique de reprise économique dans de nombreux pays.

Par ailleurs, l'intensification ou l'extension des tensions dans la région pourrait accentuer l'incertitude sur les marchés financiers et peser sur le commerce international, notamment par des perturbations des routes maritimes stratégiques.

Dans ce contexte, les perspectives économiques mondiales demeurent entourées d'aléas importants, invitant les acteurs publics à maintenir une vigilance particulière dans la conduite de leurs politiques budgétaires.

### **A / Une croissance mondiale résiliente mais qui devra faire face à des incertitudes accrues**

Selon les données publiées en janvier 2026 par le Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale devait initialement demeurer relativement stable au cours des prochaines années. Elle était ainsi estimée à 3,3 % en 2024, puis attendue à 3,2 % en 2025, 3,3 % en 2026 et 3,2 % en 2027, malgré certains

facteurs de tension sur l'économie internationale, notamment les mesures protectionnistes et les droits de douane mis en place par les États-Unis.

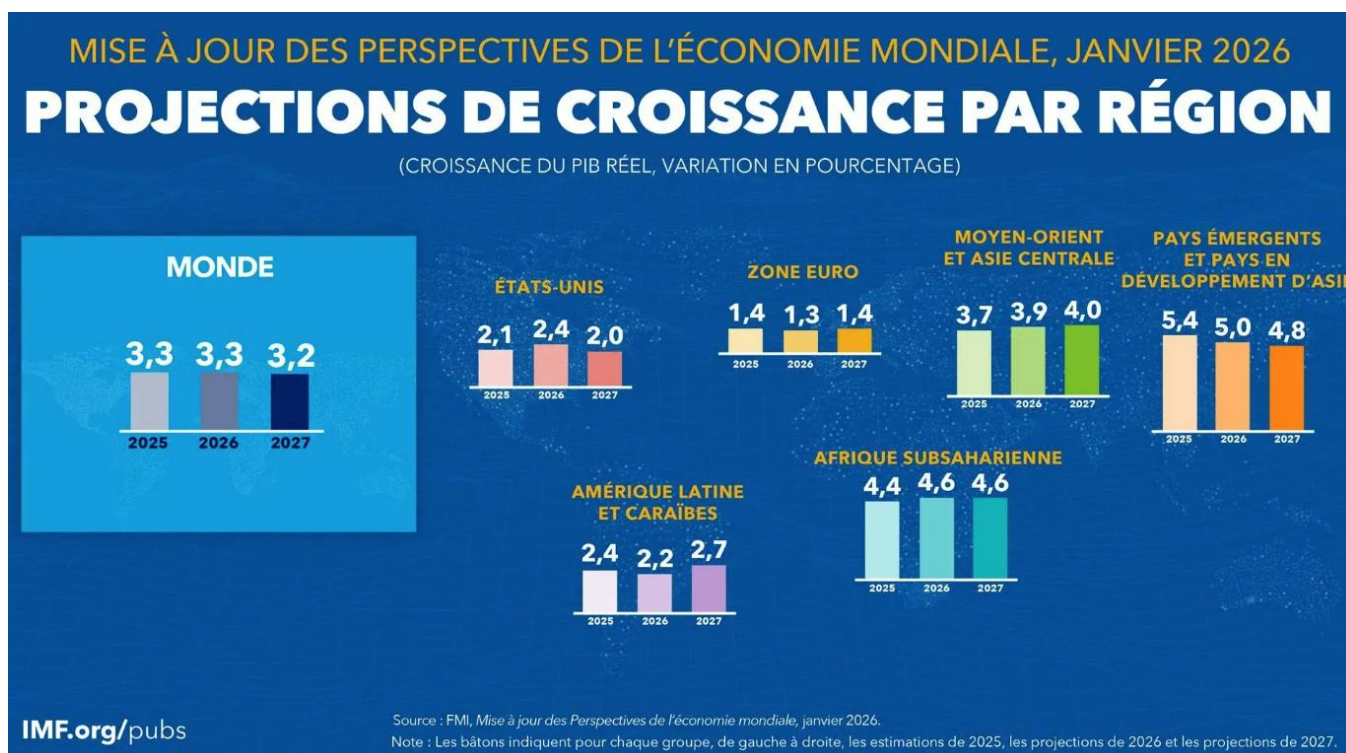
Dans ce scénario, la croissance américaine devait ralentir pour s'établir à 2,1 % en 2025 après 2,8 % en 2024. En zone euro et au Royaume-Uni, la progression de l'activité était attendue à un niveau plus modéré, autour de 1,4 %, tandis qu'en Chine la croissance devait se maintenir à un niveau relativement élevé, proche de 5 %.

Toutefois, ces perspectives, établies en début d'année, sont désormais entourées d'un degré d'incertitude accru. Le conflit en cours au Moyen-Orient constitue en effet un facteur de risque supplémentaire pour l'économie mondiale. L'éventuelle intensification des tensions dans cette région stratégique pourrait entraîner des perturbations sur les marchés de l'énergie et des matières premières, alimenter une volatilité accrue des prix et peser sur les coûts de production et sur le pouvoir d'achat des ménages.

Dans ce contexte, les hypothèses de croissance présentées en janvier dernier pourraient être remises en question si les tensions géopolitiques venaient à s'inscrire dans la durée ou à affecter les échanges commerciaux et les routes maritimes stratégiques.

L'économie mondiale demeure ainsi relativement résiliente, mais elle reste exposée à des aléas importants susceptibles d'infléchir les trajectoires de croissance initialement envisagées.

*Projections de la croissance par zone géographique selon le FMI (projections janvier 2026) :*



Côté politique monétaire, la Banque Centrale américaine (la Fed) qui avait commencé son cycle de baisses de taux en septembre dernier, a choisi d'interrompre en janvier dernier cette dynamique pour ainsi maintenir ses taux directeurs stables entre 3,5% et 3,75%.

S'agissant de la Banque Centrale européenne (BCE), elle considère être bien positionnée pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2% de ses taux directeurs. La Banque d'Angleterre, pour sa part, pourrait continuer son cycle de baisse de taux mais à un rythme très prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée et également de la position de ses voisins et partenaires qui favorisent le statu quo. Elle a d'ailleurs opté lors de sa séance de février dernier le maintien de son taux directeur à 3,75%.

Après avoir relevé son taux directeur à son plus haut niveau depuis trois décennies en décembre dernier, la banque centrale japonaise (BoJ) a laissé en janvier dernier le taux inchangé à 0,75%.

**Les risques pesant sur la croissance mondiale demeurent élevés.** Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement perceptibles, tandis que les tensions géopolitiques persistent, avec la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, dont les répercussions pourraient peser sur la dynamique de l'économie mondiale.

## **B / Les prévisions pour la zone euro et la France**

- **La Zone EURO :**

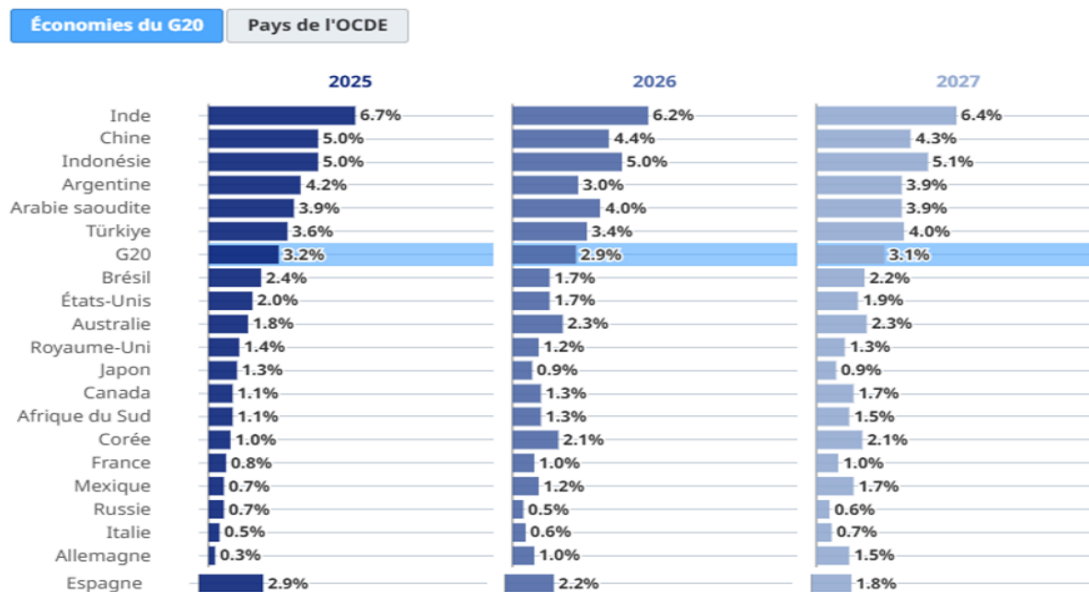
Selon les prévisions publiées en janvier — qui n'intègrent pas les effets potentiels du conflit au Moyen-Orient — la croissance de la zone euro progresserait à 1,4 % en 2025 puis à 1,3 % en 2026, après 0,9 % en 2024. Cette dynamique s'expliquerait notamment par un surcroît d'exportations, certaines entreprises anticipant la mise en place de droits de douane américains.

Au sein de la zone euro, les pays du Sud demeurent les principaux moteurs de la croissance, en particulier l'Espagne (+2,9 %). La France afficherait une progression plus modérée mais résiliente (+0,9 %), malgré un contexte d'incertitude politique, tandis que l'Allemagne (+0,3 %) et l'Italie (+0,5 %) continueraient d'enregistrer des performances économiques plus faibles.

Les prévisions présentées ci-dessous reposent sur les estimations de l'OCDE publiées en décembre 2025. Il convient toutefois de noter que la prévision de croissance pour la France a été légèrement révisée à la hausse en début d'année, passant de 0,8 % à 0,9 %.

## Projections de croissance du PIB réel pour 2025, 2026 et 2027

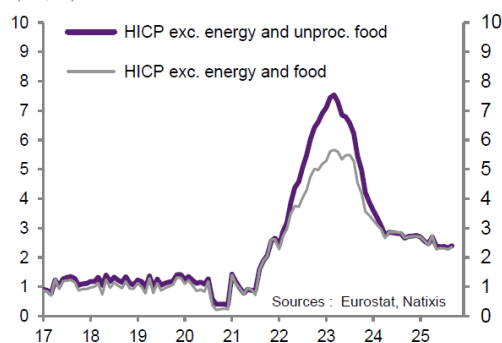
Glissement annuel, en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025

**Côté inflation**, elle resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1%, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7%, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz. L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2%, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14%. Ces perspectives demeurent toutefois entourées d'incertitudes, le conflit au Moyen-Orient étant susceptible d'influer sur les marchés de l'énergie et, par conséquent, de conduire à une révision de ces prévisions.

Zone euro: Inflation ICPH et inflation sous-jacente (GA, %)



- **La France :**
  - **Une croissance résiliente malgré la crise politique**

La croissance française devrait s'afficher à 0,9% en 2025 et 1,0 % en 2026, après environ 1,1% en 2024.

Elle a été particulièrement solide au 3<sup>e</sup> trimestre 2025 grâce notamment au secteur de l'aéronautique dont le rythme des livraisons a été important, mais l'incertitude politique qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025 continue

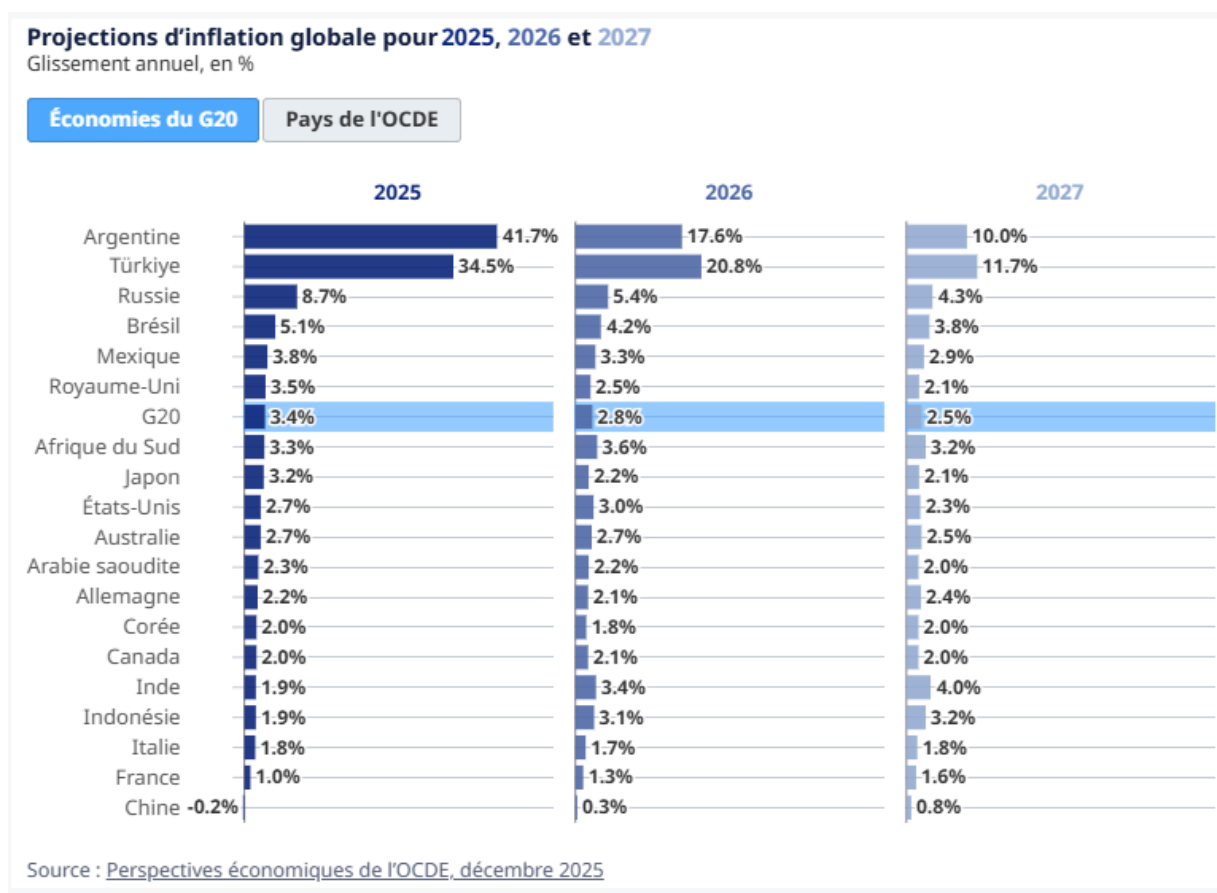
de freiner la consommation des ménages (avec en parallèle une augmentation massive de leur épargne) et l'investissement des entreprises.

**Ces prévisions doivent toutefois être interprétées avec prudence, dans un contexte international marqué par de fortes incertitudes, notamment liées au conflit au Moyen-Orient, dont les répercussions potentielles sur les marchés de l'énergie et l'économie ne sont pas encore connues.**

○ Une inflation maîtrisée

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la diminution des prix des tarifs réglementés de 5 % en février 2025.

Ci-dessous, les prévisions de l'inflation de l'OCDE effectuées en décembre 2025 :



**C / L'environnement économique et financier des collectivités locales en 2025 et projections pour 2026**

**1- Focus sur le volet investissement :**

Pour rappel en 2024, l'investissement des collectivités locales avait été important. Face à la forte progression des dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes qui ont notamment diminué avec la baisse des dotations, **les collectivités** n'ont pas pu absorber via leur épargne nette la majeure partie de leurs investissements, et **n'ont**

eu d'autres choix que de recourir fortement à l'emprunt, en mobilisant également leur trésorerie.

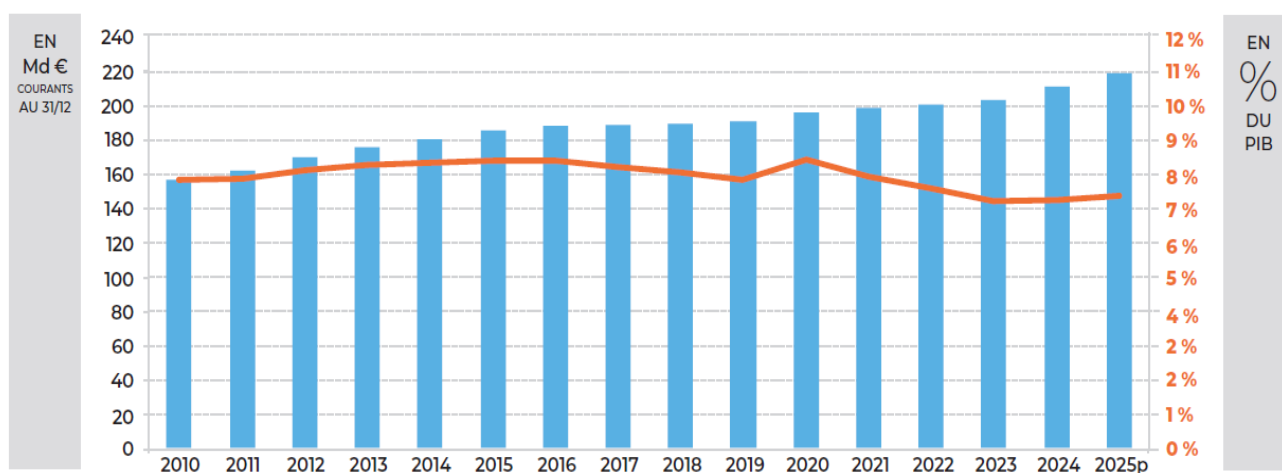
**En 2025, l'investissement des collectivités continuera d'augmenter en fin de mandat, mais uniquement pour le bloc communal**, tandis que départements et régions réduiront leurs dépenses d'investissement compte tenu de leurs contraintes financières.

La part financée par l'épargne nette restera stable (29% de l'investissement), soutenue par **la reprise des droits de mutation (DMTO)** et par un ralentissement des charges générales.

En revanche, **les autres recettes fiscales stagneront en raison principalement du DILICO (2 Milliards €) qui a impacté fortement les collectivités éligibles.**

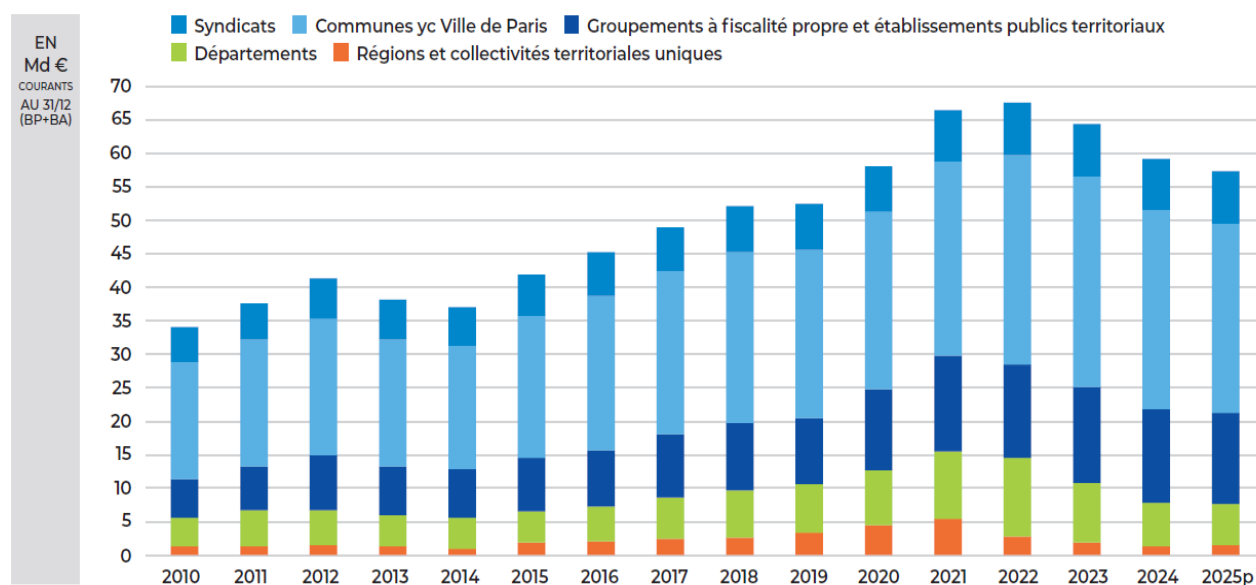
**Le besoin de financement demeurera élevé et sera principalement couvert par un recours important à l'emprunt et par une mobilisation de la trésorerie.**

### Encours de dette des collectivités locales © La Banque Postale



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

### Évolution de la trésorerie des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

## 2- Focus sur le volet fonctionnement :

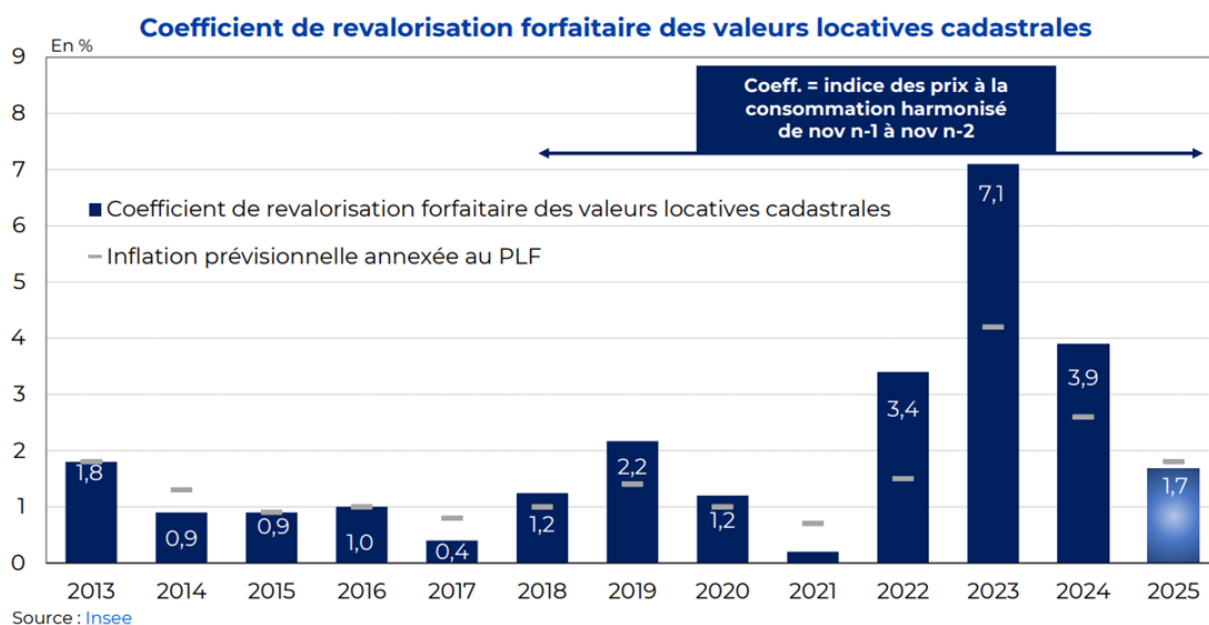
### o Les recettes de fonctionnement

Comparativement à 2024 où elles avaient progressé de 2,6% par rapport à 2023, elles évolueraient que de +2,2% en 2025.

**Il est important de souligner que les recettes de fonctionnement ralentiraient pour la quatrième année consécutive.** Cette tendance à la baisse continue résulte directement des mesures gouvernementales imposées aux collectivités locales, visant à les associer à l'effort de réduction du déficit public.

S'agissant des **recettes fiscales**, elles progresseraient de +2,4% par rapport à 2024 sous l'effet **principalement d'une reprise des DMTO**. Après deux années de fortes baisses (- 22,3 % et -12,8 %), les DMTO renoueraient avec une croissance de +14 %. Ils seraient soutenus par une hausse des prix et des transactions immobilières.

La revalorisation forfaitaire des bases de taxe foncière à +1,7% explique également cette croissance. Rappelons que les bases foncières augmentent chaque année par un indice défini par la loi de finances :



Avec les indices officiels de réévaluation des bases, définis par les lois de finances chaque année, en cumulé **les bases ont augmenté 17.3% entre 2020 et 2025**.

### o Les dépenses de fonctionnement

Elles s'inscriraient quant à elles en hausse de +2,5 % après + 3,7 % en 2024.

- Les **charges à caractère général** qui avaient fortement accompagné la hausse des frais de fonctionnement de 2024 avec une progression de +5,7%, contribueraient à contrario en 2025 à leur décélération avec une croissance limitée à +1,6%.

- S'agissant des **frais de personnel** en 2025 : ils augmenteraient de +3,3 %, soit un rythme plus modéré qu'en 2024 qui avait été marquée par la revalorisation du point d'indice. **Toutefois, la masse salariale en 2025 a été alourdie par la 1<sup>ère</sup> année de la hausse progressive des cotisations employeur à la CNRACL qui, pour, rappel augmentera de 3 points chaque année pendant 4 ans (jusqu'en 2028).**
- Aussi, en ce qui concerne les **intérêts de la dette**, ils devraient voir leur croissance limitée à 1,5% en 2025 contre 29,6% en 2023 et 12,8% en 2024. Cette diminution s'explique d'une part par la baisse des taux d'intérêt, et d'autre part, par une mobilisation différée des emprunts souscrits en 2025, limitant l'impact sur l'année en cours.

Après un **effet de ciseaux marqué en 2024**, le différentiel de croissance entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement devrait cette année encore produire ce même constat, les premières augmentant de +2,5% et les secondes de +2,2%. Toutefois, l'effet ciseaux anticipé en 2025 devrait être moins prononcé qu'en 2024.

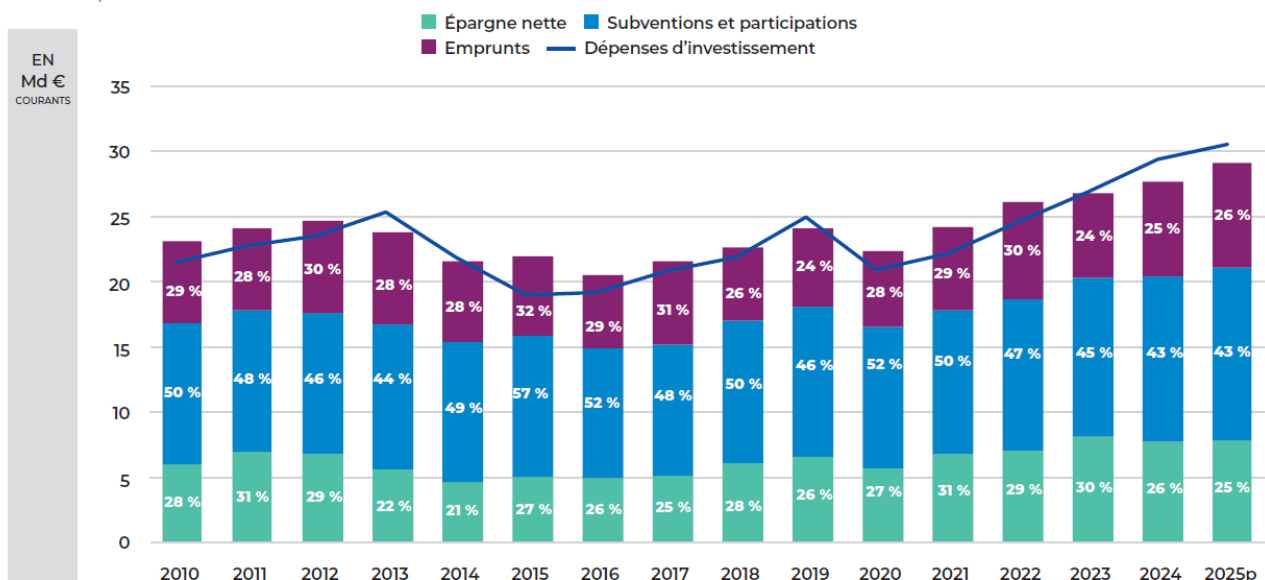
### 3- S'agissant tout particulièrement du bloc communal :

En 2025, les dépenses de fonctionnement des communes ralentiraient grâce à la maîtrise des charges à caractère générale et à la décélération de l'inflation, **mais les recettes progresseraient aussi plus faiblement, notamment les recettes fiscales et les dotations.**

**Cette évolution conduirait à une nouvelle baisse de l'épargne brute, comme en 2024. L'investissement continuerait d'augmenter, mais à un rythme plus modéré, financé principalement par l'endettement et par un prélèvement sur le fonds de roulement.**

## Financement des investissements des communes

© La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2024), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

#### 4- Perspectives 2026

Pour 2026, l'équilibre budgétaire des collectivités locales devrait se maintenir globalement stable, mais avec des marges de manœuvre limitées.

Les recettes restent modérées, tandis que les dépenses de fonctionnement et d'investissement subissent les effets de l'inflation, notamment énergétique. Le conflit au Moyen-Orient et la volatilité des prix du pétrole et du gaz constituent un facteur de risque supplémentaire pouvant peser sur les budgets locaux.

Dans un contexte général de contraintes budgétaires accrues, ces différents risques pourraient à nouveau peser sur les finances des collectivités et accentuer l'effet de ciseau déjà perceptible entre l'évolution des dépenses et celle des recettes.

#### 5- Quelle loi de finances pour 2026 ?

Le projet de loi de finances 2026 (PLF) a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

Les parlementaires n'étant pas parvenus à un accord avant le 31 décembre 2025, le gouvernement a décidé de recourir à une loi de finances spéciale. Celle-ci a été publiée au Journal officiel le 27 décembre 2025 pour autoriser la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires pour les dépenses publiques les plus essentielles.

La loi de finances (LF) 2026 a finalement été adoptée après l'engagement de responsabilité du Gouvernement par l'article 49-3 de la Constitution. La loi a été promulguée le 19 février 2026 et publiée au Journal Officiel le lendemain.

Cette LF s'inscrit dans un contexte de rigueur budgétaire et d'instabilité politique, marqué par la volonté du gouvernement de ramener le déficit public sous la barre des 5% du PIB en 2026 (contre 4,7% prévu initialement).

Pour les collectivités, la LF 2026 dispose de plusieurs mesures permettant de générer une économie d'environ 2,5 milliards d'euros.

Ci-dessous sont présentées les mesures de LF 2026 visant les collectivités locales :

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF) :**

Pour rappel, en 2025, la DGF nationale était fixée à près de 27,4 milliards €.

La LF 2026 reconduit ce même montant à périmètre constant pour 2026. En d'autres termes, l'Etat ne prévoit pas d'augmentation de la DGF « de base » par rapport à 2025.

Toutefois, après intégration de certaines modifications (notamment la réintégration de la fraction de TVA précédemment allouée aux régions dans la DGF), le total de la DGF pour 2026 serait porté à 32,6 milliards €.

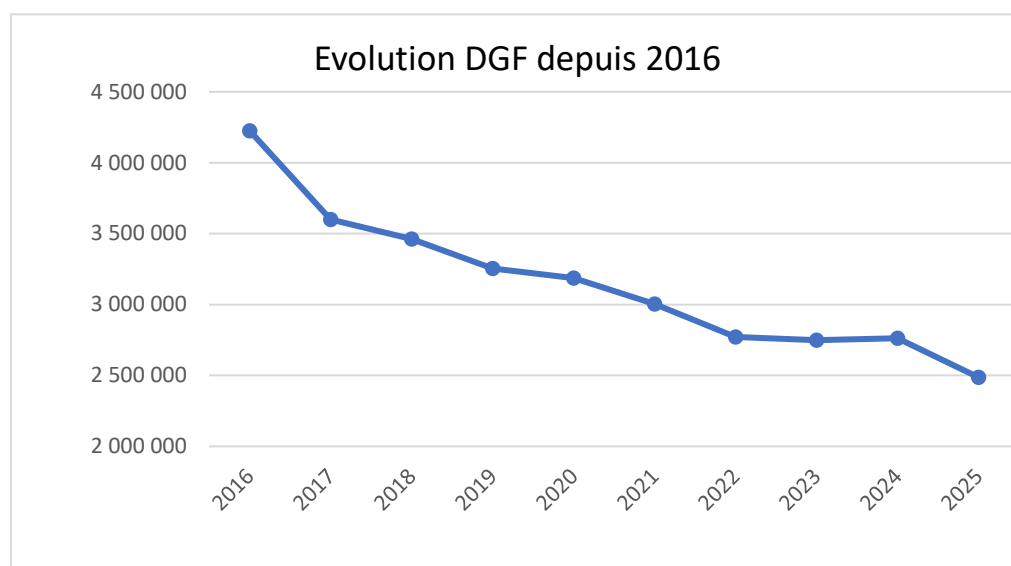
Cette hausse de + 5,184 milliards d'euros par rapport à 2025 ne traduit pas une augmentation réelle des concours aux collectivités, mais simplement un changement de périmètre.

Il est rappelé que **la DGF n'est pas globalement indexée sur l'inflation**, et ce malgré les demandes répétées des associations d'élus au gouvernement.

Aussi, la LF 2026 confirme un renforcement de la péréquation verticale (solidarité entre collectivités, ciblant les communes les plus fragiles), en augmentant certaines dotations de solidarité telles que la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) qui seront rehaussées respectivement à hauteur de +140 M€ et +150 M€.

Par conséquent, bien que l'enveloppe globale de la DGF reste équivalente à 2025, **il est probable que la dotation versée à notre commune soit en baisse, comme ce fut d'ailleurs le cas en 2025.**

Le tableau ci-dessous retrace les montants de DGF perçus depuis 2016 par la commune de Châtillon et démontre le désengagement progressif de l'Etat à l'égard de notre ville mais des collectivités locales plus généralement :



**Pour la commune de Châtillon, la DGF a diminué de 275 K€ en 2025 par rapport à 2024 et de 700 K€ de 2020 à 2025.**

▪ **L'enveloppe affectée au fonds vert :**

La LF 2026 prévoit une enveloppe de 837M€ contre 1,150md€ en 2025, soit une baisse de -313M€.

Pour rappel, l'enveloppe affectée au fonds vert était de 2 milliards € en 2023 (année de création du fonds), de 2,5 milliards € en 2024 et de 1,150 milliard € en 2025.

▪ **FCTVA :**

La LF 2026 a retenu les adaptations proposées au stade du PLF en ce qui concerne le FCTVA avec notamment les deux mesures indiquées ci-après :

- Exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible intégrées depuis 2016, afin de recentrer le FCTVA sur son objectif premier qui consiste à soutenir l'investissement public local.

A compter de 2026, cette disposition ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur les

dépenses de fonctionnement éligibles qui comprenaient l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage.

A noter que s'agissant de notre commune, la part de FCTVA perçue en 2025 au titre des dépenses réalisées et éligibles sur la section de fonctionnement s'est élevée à 92K€. Cette mesure pénalisera donc notre commune puisqu'elle se verra amputer d'une recette de fonctionnement non négligeable.

- Décalage d'un an du versement du FCTVA aux EPCI à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux, avec comme conséquence pour ces structures, une année blanche de FCTVA en 2026.  
Cette mesure impactera directement les recettes 2026 de notre territoire Vallée Sud-Grand Paris. Elle n'impactera pas directement notre commune.

▪ **DILICO 2 pour l'année 2026 :**

Initialement prévu dans le PLF 2026 initial, le dispositif de contribution au redressement des finances publiques dit « DILICO 2 » a vu son périmètre évoluer à l'issue des arbitrages gouvernementaux. Initialement envisagé comme pouvant concerner l'ensemble des collectivités territoriales, le Gouvernement a finalement décidé d'en exclure les communes. En conséquence, seules les régions et les établissements publics de coopération intercommunale seront appelés à contribuer à ce dispositif. Cette évolution limite l'impact direct du DILICO 2 sur les finances communales, tout en maintenant une contribution significative du bloc régional et intercommunal à l'effort de maîtrise des finances publiques ce qui affectera nécessairement les subventions accordées.

Pour rappel, ce dispositif qui a été instauré par la loi de finances 2025, vise à faire participer les collectivités locales au redressement des finances publiques par le prélèvement par l'Etat d'une partie de leurs ressources fiscales.

En 2025, le DILICO 1 avait concerné environ 2 100 collectivités pour un montant total prélevé à hauteur d'1 milliard d'euros.

**S'agissant de notre commune, la ponction 2025 a représenté 510K€.**

Le tableau ci-dessous dresse un état des lieux des collectivités qui ont été appelées au titre du DILICO 1 avec le montant moyen prélevé :

	Nombre de collectivités prélevées	Montant prélevé (en k€)	Montant moyen (en k€)	Montant minimum (en k€)	Montant maximum (en k€)	% épargne brute 2024
Communes*	1 924	-250 000	-88,3	-1,0	-5 798,0	1,9%
Groupements à fiscalité propre	141	-250 000	-1 773,0	-2,6	-22 275,7	3,5%
Départements	50	-220 000	-4 400,0	-50,2	-22 373,3	3,6%
Régions	12	-280 000	-23 333,3	-11 036,7	-52 930,3	4,5%

\* Pour les communes, le montant moyen et le montant maximum sont hors Ville de Paris (80,179 M€).

Sources : traitement La Banque Postale à partir des données en ligne ([DGCL - Dotations en ligne](#)).

▪ **Remboursement du DILICO 1 :**

La loi de finances 2025, qui a instauré le DILICO 1, indiquait que les collectivités ponctionnées récupéraient 90 % de cette contribution par tiers sur trois années (2026, 2027 et 2028) au prorata de leur contribution, dans la limite de leur versement. Les 10 % restant doivent en principe servir à alimenter les dispositifs de péréquation.

La LF 2026 vient préciser que la mise en œuvre du DILICO en 2025 avec les reversements prévus entre 2026 et 2028 ne sont pas conditionnés par l'existence de nouveaux prélèvements sur ces mêmes années. En d'autres termes, les reversements devraient avoir lieu quoi qu'il arrive et ne sont pas conditionnés à la création de nouveaux prélèvements qui auraient vocation par exemple à permettre ce remboursement aux collectivités concernées.

## II. **LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE CHATILLON A FIN 2025**

La clôture budgétaire de l'exercice 2025 ayant été réalisée, les chiffres indiqués dans les tableaux ci-après sont définitifs

### **Evolution 2021 – 2025 des dépenses et recettes de fonctionnement (en K€)**

#### **DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

	2021	2022	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère générale	11 568	11 691	13 848	13 889	13 151
012 - Charges de personnel	36 370	37 281	38 080	39 624	40 716
014 - Atténuation de produits	3 807	3 911	3 973	3 935	4 188
65 - Autres charges de gestion courante	7 241	7 438	7 587	8 631	8 712
66 - Charges financières	2 917	2 743	2 718	2 573	2 633
67 - Charges exceptionnelles	89	106	103	10	92
68 - Dotations aux amortissements	130	0	100	100	134
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>62 120</b>	<b>63 171</b>	<b>66 409</b>	<b>68 763</b>	<b>69 626</b>
<i>Evolution annuelle en pourcentage</i>	<i>+ 2,35%</i>	<i>+ 1,69%</i>	<i>+ 5,13%</i>	<i>+ 3,54%</i>	<i>+ 1,25%</i>

#### **RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

	2021	2022	2023	2024	2025
013 - Atténuations de charges	261	485	252	248	272
70 - Produits des services et du Domaine	6 032	5 983	6 868	7 595	7 088
73 - Impôts et taxes	53 234	52 402	54 048	54 678	56 249
74 - Dotations - Subventions - et part.	7 306	7 204	8 741	8 242	7 702
75 - Autres produits de gestion courante	462	680	592	770	1 895
76 - Produits financiers	982	982	982	982	982
77 - Produits exceptionnels	236	137	469	20	126
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	0	158	0	216
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>68 513</b>	<b>67 874</b>	<b>72 110</b>	<b>72 535</b>	<b>74 530</b>
<i>Evolution annuelle en pourcentage</i>	<i>+ 6,40%</i>	<i>-0,93%</i>	<i>+ 6,24%</i>	<i>+ 0,59%</i>	<i>+ 2,75%</i>

## Evolution du résultat de fonctionnement depuis 2021 :

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Total recettes annuelles de fonctionnement (sans résultat N-1)</b>	68 513 417	67 873 816	72 110 129	72 535 020	74 531 862
<b>Total dépenses annuelles de fonctionnement (réelles + ordre)</b>	64 396 467	65 538 780	68 979 650	71 441 335	72 151 604
<b>Résultat annuel de fonctionnement</b>	4 116 951	2 335 036	3 130 479	1 093 685	2 380 258
<b>Résultat de fonctionnement reporté N-1 (compte 002)</b>	8 183 577	7 300 528	7 035 564	8 134 859	6 728 544
<b>TOTAL RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT</b>	12 300 528	9 635 564	10 166 043	9 228 544	9 108 801
<b>Evolution annuelle en pourcentage</b>	5%	-22%	6%	-9%	-1%

## Focus sur les niveaux d'épargne des 6 dernières années :

- **L'Épargne de gestion** : elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	5 849	8 311	6 434	7 014	5 453	6 439
<b>Evolution annuelle en pourcentage</b>	-34,5%	+ 42,1%	-22,6%	+ 9,0%	-22,3%	+ 18,1%

- **L'Épargne brute** : Aussi appelée CAF (capacité d'autofinancement), elle représente l'excédent du résultat du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>EPARGNE BRUTE</b>	3 855	6 523	4 703	5 750	3 852	4 928
<b>Evolution annuelle en pourcentage</b>	-41,0%	+ 69,2%	-27,9%	+ 22,3%	-33,0%	+ 27,9%

- **L'Épargne nette** : Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>EPARGNE BRUTE</b>	3 855	6 523	4 703	5 750	3 852	4 928
Remboursement capital de la dette	5 362	5 437	5 621	5 971	6 401	6 782
<b>EPARGNE NETTE</b>	-1 507	1 086	-917	-221	-2 549	-1 854
<b>Evolution N-1 / N : en pts de pourcentage</b>	-2 642	+ 2 593	-2 004	+ 696	-2 328	+ 695

## **La clôture de l'exercice 2025 met en évidence une amélioration de l'ensemble des niveaux d'épargne de la collectivité tel que constaté dans les tableaux ci-dessus.**

Toutefois, l'épargne nette demeure négative à hauteur de -1 854K€, en raison notamment d'un niveau de remboursement de la dette particulièrement élevé décidé par la précédente municipalité.

Celui-ci évolue annuellement et atteindra son pic en 2026 pour 7M€. **Cette situation résulte des choix opérés par l'ancienne municipalité lors de la désensibilisation des emprunts structurés**, qui ont conduit à retenir un profil d'amortissement spécifique prévoyant une hausse progressive des remboursements sur les premières années. A partir de 2027, le profil de remboursement de ces emprunts sera sur une dynamique de diminution chaque année.

**L'épargne brute montre une amélioration de + 1 076K€.** Ceci est d'autant plus significatif que cela intervient dans un contexte budgétaire contraint. À ce titre, il convient de rappeler que la commune a supporté au cours de cet exercice 2025 :

- une augmentation des cotisations CNRACL de 380K€,
- la ponction du DILICO pour 510K€,
- la ponction du FSRIF pour 225 K€, pour la 1<sup>ère</sup> année,
- ainsi qu'une diminution de sa DGF de 275 K€

**Soit un montant total de 1 390 K€**

Cette évolution favorable s'explique par plusieurs facteurs :

- la baisse des coûts liés aux fluides (-857K€ à périmètre équivalent) ;
- la diminution du prélèvement au titre du FPIC (-423 K€) ;
- un niveau d'admissions en non-valeur (ANV) nettement inférieur aux exercices précédents, avec 9 K€ d'ANV passées en 2025 contre 160 K€ en 2024 ;
- une baisse de 210 K€ de la subvention versée au CCAS par rapport à 2024 ;
- une progression du produit de la fiscalité de +724 K€ en comparaison de 2024, liée surtout à l'augmentation officielle des bases ;
- la hausse des droits de mutation de +555 K€ par rapport à 2024 ;
- l'application d'une pénalité sur un marché public de travaux pour un montant de 973 K€ ;
- une reprise de provisions comptabilisée pour 216K€ ;
- la vente d'un fonds de commerce pour 100K€.

### **III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

À l'issue d'un mandat marqué par des crises successives (crise sanitaire, instabilité économique, tensions géopolitiques, inflation durable, crise énergétique, tensions sur le marché immobilier) et une pression accrue sur les finances locales, le présent rapport d'orientation budgétaire souligne la capacité de notre ville à avoir su faire face à ces défis grâce à une gestion rigoureuse, sobre et prudente, visant avant tout à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Une nouvelle fois, les collectivités territoriales doivent élaborer leurs budgets dans un contexte d'instabilité, désormais aggravé par une crise politique nationale.

Le mandat qui s'achève aura été de tous les dangers pour les collectivités locales dans leur ensemble, avec un Etat qui n'a cessé de renforcer la contrainte pesant sur la dépense publique locale.

La loi de finances pour 2026 s'inscrit une nouvelle fois dans cette trajectoire, et elle imposera aux collectivités une fois de plus des efforts substantiels pour résorber le déficit de l'Etat.

**Les finances locales seront donc encore durement mises à l'épreuve en 2026, dans un contexte économique et géopolitique incertain. À cet égard, le conflit au Moyen-Orient pourrait accentuer les tensions économiques internationales, notamment par ses répercussions potentielles sur les prix de l'énergie et l'inflation, et faire ainsi peser des risques financiers supplémentaires sur les budgets des collectivités locales.**

Les orientations budgétaires 2026 de notre ville, développées ci-après s'appuient sur des hypothèses prudentes, tant dans l'évaluation des recettes que dans la maîtrise des dépenses.

Au terme d'une mandature caractérisée par un effort d'investissement important comparativement aux derniers mandats de l'exécutif précédent, la collectivité a néanmoins poursuivi une trajectoire de désendettement tout en préservant les finances locales et en faisant le choix assumé de ne pas augmenter le taux des impôts, contrairement à beaucoup d'autres villes.

En résumé, certaines incertitudes subsistent quant à l'évaluation de plusieurs recettes, notamment celles liées aux dotations de l'État ou encore celles relatives aux droits de mutation à titre onéreux qui dépendent de l'évolution du marché immobilier.

### **S'agissant des charges à caractère général :**

Lors des premières hypothèses de préparation budgétaire, une baisse des charges à caractère général de l'ordre de -0,9 % avait été envisagée. Toutefois, les récents événements géopolitiques, et notamment le conflit au Moyen-Orient, conduisent à adopter une approche prudente et à intégrer des marges de sécurité budgétaire. En effet, certaines dépenses pourraient connaître des hausses significatives, en particulier dans les domaines de l'énergie et de l'alimentation. Dans ce contexte, certaines enveloppes seront renforcées afin de pouvoir faire face à d'éventuelles évolutions défavorables des prix :

- Enveloppe des fluides : +350K€ ;
- Enveloppe pour l'achat de denrées alimentaires affectée à la cuisine centrale : +75K€ ;
- Enveloppe pour le carburant : +20K€.

Les charges à caractère général progresseraient finalement de +1,75 % par rapport à l'inscription budgétaire 2025. Elles s'établiraient à 14 986 K€, contre 14 729 K€ au BP 2025.

Sans la prise en compte de ces marges, les charges à caractère général baisse de -1,27 % par rapport au BP 2025 notamment grâce une nouvelle fois, au travail réalisé par l'ensemble des services de la commune qui, par la recherche d'économie et de rationalisation, arrivent à dégager des marges de manœuvre tout en conservant la qualité du service public rendu.

Plusieurs postes de dépenses présentant des évolutions relativement stables peuvent néanmoins être identifiés :

- o Bien qu'une tendance baissière des prix du gaz et de l'électricité ait été observée en 2025, il est prévu de conserver une marge de précaution sur cette enveloppe afin de faire face aux éventuels aléas sur les prix de l'énergie, dans un contexte international incertain marqué notamment par le conflit au Moyen-Orient. L'enveloppe consacrée aux fluides pour 2026 devrait toutefois diminuer par rapport à 2025 et s'établir à 3 190 K€ au BP 2026, contre 3 500 K€ au BP 2025.
- o Le coût des primes d'assurances enregistrera une hausse de +13 % par rapport au BP 2025.
- o Les dépenses du service informatique progresseront également en raison de l'augmentation des coûts des contrats de maintenance et des solutions liées à la cybersécurité (+9 % par rapport au BP 2025).
- o Enfin, certaines charges à caractère général relevant de la direction des ressources humaines connaîtront également une évolution, notamment le poste relatif aux annonces et insertions qui sera renforcé afin de mobiliser de nouveaux outils et supports de diffusion des offres d'emploi.

Un état plus détaillé de l'ensemble des charges à caractère général sera présenté dans le rapport relatif au BP 2026.

#### **S'agissant des dépenses inscrites au chapitre des charges de personnel :**

L'enveloppe budgétaire prévue pour l'exercice 2026 enregistre une progression de +1,77 % par rapport à la prévision budgétaire 2025. Elle atteint ainsi 41 861 K€ en 2026, contre 41 132 K€ en 2025.

Hors charges ne relevant pas strictement de la masse salariale, **l'enveloppe consacrée à la masse salariale « pure » est inscrite pour 41 066 K€.**

Les charges annexes sont les suivantes :

- La cotisation pour l'assurance du personnel : 455K€ ;
- La restauration d'entreprise à destination des agents de la collectivité : 180K€ ;
- La mise à disposition de personnel pour des interventions artistiques : 30K€ ;
- La cotisation pour la médecine du travail : 85K€ ;
- L'enveloppe réservée au capital décès : 30K€ ;
- La hausse de 3% des cotisations CNRACL qui impacte chaque année notre budget de +380K€ jusqu'à 2028 inclus ;
- L'organisation du scrutin pour les élections municipales : 100K€ ;
- Le coût de la prise en charge du bonus attractivité pour le secteur de petite enfance : 100K€ ;
- Et les revalorisations mécaniques de rémunérations : 50K€.

Les éléments relatifs aux charges de personnel et à l'évolution de la masse salariale feront l'objet d'un développement spécifique dans une partie dédiée du présent rapport.

## **Evolution contenue des dépenses réelles de fonctionnement sur les trois prochaines années :**

La prospective envisagée par la commune en ce qui concerne leur évolution est présentée ci-dessous :

<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
+1,20%	+1,10%	+1,10%

Ces pourcentages d'évolution ont été construits sur la base des éléments suivants :

- Une inflation plutôt stable même si les récents évènements géopolitiques pourraient remettre en cause ce postulat.
- Baisse de l'enveloppe réservée aux fluides pour tenir compte de l'infléchissement des prix et des mesures de sobriété prises par la commune. Idem, cette perspective pourrait être fortement remise en question.
- Prise en compte pour l'exercice 2026 des mesures présentées dans le projet de loi de finances pour 2026.
- Des primes d'assurances de plus en plus coûteuses, à l'instar des contrats de maintenance et de logiciels dans le domaine informatique.

Cette année encore, dans un contexte national et international particulièrement incertain et alors que les exécutifs locaux seront renouvelés, les services de la ville ont présenté des budgets contraints, alignés sur les réalisations des années précédentes. Cette démarche vise à dégager des marges de manœuvre pour garantir l'équilibre du budget de fonctionnement. Il convient de souligner l'engagement de l'ensemble des services et des élus dans la préparation du budget primitif 2026, pleinement conscients de la nécessité impérieuse de maîtriser nos dépenses de fonctionnement dans un environnement économique dégradé et incertain.

### **1- Fiscalité, contributions et dotations**

#### **• Fiscalité**

Après avoir progressé trois années de suite de manière notable entre 2022 et 2024, les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers ont été revalorisées de +1,7% en 2025. Un taux plus faible qui s'explique par le ralentissement de l'inflation

Comme mentionné précédemment, les bases ont progressé en cumulé entre 2020 et 2025, avec l'indice de réévaluation des lois de finances, de +17.3%.

Pour 2026, sous l'effet d'une inflation plus modérée, les bases d'imposition devraient être automatiquement revalorisées autour de 0,8%, ce qui laisse présager une évolution des recettes fiscales pour notre ville nettement plus mesurée comparativement aux années passées.

Le produit de la fiscalité attendu en 2026 devrait donc être peu ou prou au niveau de celui de 2025, soit aux alentours de 42,5M€.

La fiscalité 2026 perdra donc énormément en dynamisme si on compare avec les années 2024 et 2023, où les revalorisations des bases s'étaient portées à +3,9% et +7,1% respectivement.

Le projet de budget 2026 intégrera donc cette très légère revalorisation des bases et l'enveloppe consacrée à la fiscalité locale sera portée à 42,5M€ contre un réalisé de 42,4M€ en 2025.

Les taux quant à eux n'évolueront pas en 2026.

Pour rappel, ci-dessous les taux votés en 2025 pour la commune de Châtillon :

<b>Taux des taxes directes locales</b>	
Foncier Bâti (taux de référence) *	<b>25,51%</b>
Foncier non Bâti	<b>29,73%</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	<b>24,12%</b> <i>(Plus majoration de 20% sur le montant de la taxe)</i>

*\* Depuis 2021, le taux communal de taxe foncière bâti inclut celui auparavant affecté aux départements. Il correspond donc au cumul du taux communal et du taux départemental.  
Taux communal = 18,43 % Taux départemental*

- Contribution et dotation

Pour rappel, les ponctions et mesures de l'Etat en 2025 à destination de notre commune se sont élevées à près de 1,4M€ :

- Le DILICO 1 : 510K€
- DGF : une baisse de 275K€
- Le fonds de solidarité des communes de la Région IDF (FSRIF) : 225K€
- La hausse de 3% des cotisations CNRACL : 380K€

Pour 2026, **la facture pourrait se porter à près de 1 030K€** selon nos estimations à date de rédaction du rapport :

- Une DGF qui pourrait diminuer de 100K€ par rapport au réalisé 2025 pour tenir compte des dispositions de la LF 2026 qui favorise certaines dotations de solidarité ;
- Un FSRIF qui doublera mécaniquement pour se chiffrer au minimum à 450K€ mais que nous évaluons à 550K€ pour tenir compte de la possible progression des ratios ;
- Et pour la deuxième année consécutive, les 3% d'augmentation de la cotisation patronale CNRACL pour une dépense communale de près de 380K€. Pour rappel, cette cotisation augmentera de 3% tous les ans pendant 4 ans à compter de 2025.

S'agissant de la DGF, elle sera inscrite pour 2 370K€ (en diminution de 116K€ par rapport au réalisé 2025 qui s'est porté à 2 486K€). Cette baisse s'explique par la prise en compte des mesures de la LF 2026 qui précise qu'un renforcement de la péréquation verticale sera opérée (solidarité entre collectivités, ciblant les communes les plus fragiles), en augmentant certaines dotations de solidarité telles que la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) qui seront rehaussées respectivement à hauteur de +140 M€ et +150 M€.

A noter que les notifications des montants de DGF aux collectivités sont communiquées généralement courant avril.

- Le FSRIF : en 2025, pour la première fois, notre ville s'est vue notifiée par la Préfecture des Hauts de Seine son éligibilité quant à ce dispositif de péréquation. Pour 2025, notre commune a été appelée pour 225K€. Il est important de souligner que la première année d'éligibilité à ce dispositif, la commune bénéficie d'un abattement de 50% sur le montant total de sa participation. C'est ainsi qu'en 2026 la commune paiera au minimum 450K€ au titre du FSRIF. Toutefois, afin d'anticiper une éventuelle évolution progression des ratios et donc du FSRIF, le budget 2026 intégrera une enveloppe de 550K€.
- Le FCCT (fonds de compensation des charges transférées à Vallée Sud Grand Paris) : le BP 2026 intégrera une enveloppe prévisionnelle de 4 350K€ destiné au FCCT 2026.
- S'agissant des droits de mutation (DMTO) : après avoir enregistré une baisse importante du produit encaissé entre 2023 et 2024, matérialisée par une diminution de 20%, l'année 2025 marque le rebond et la reprise du marché immobilier. A fin 2025, les DMTO se portent à hauteur de 2 179K€ contre un réalisé de 1 623K€ en 2024. Cette situation appelle néanmoins à la prudence, au regard des effets potentiels de la crise politique en France, et d'un contexte géopolitique international très incertain. Pour tenir compte de ces facteurs, il est prévu d'inscrire au BP 2026 une enveloppe prudente de 1,4M€ (identique à l'enveloppe prévue au BP 2025).

En conclusion sur cette partie, il est important de rappeler, à nouveau, que les hypothèses retenues sont soumises à de très forts aléas qui pèsent sur cette année 2026.

## **2- Les frais de personnel, structure et évolution de la masse salariale**

**Les charges de personnel, au titre de l'année 2025 se sont établies à 40 715K€, soit une consommation du budget qui s'élève à 99%.**

Entre le réalisé 2024 et le réalisé 2025, les charges de personnel ont évolué de +2,75%.

L'évolution des charges de personnel au titre de l'année 2026 est principalement lié au calendrier institutionnel, à la déclinaison des mesures gouvernementales ainsi qu'à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs intervenus au cours de l'exercice 2025 ayant un impact en année pleine sur 2026.

Si l'un des objectifs de la commune sur ce poste est de contenir, maîtriser et piloter l'évolution « naturelle » des dépenses de personnel depuis 5 ans, les employeurs publics sont confrontés à une équation budgétaire de plus en plus complexe, dans un contexte durablement marqué par l'inflation, la hausse des cotisations CNRACL, la montée en charge de nouvelles obligations sociales, ainsi que les tensions persistantes

sur le recrutement conduisant à des révisions régulières des montants de régime indemnitaire proposé.

Compte tenu de cette situation, la masse salariale devrait progresser en 2026 mais dans une moindre mesure. **Ainsi, le budget prévisionnel 2026 alloué aux charges de personnel est de 41 861 K€,** soit une augmentation d'1,8% par rapport au budget 2025 (soit une progression moins forte que de 2024 à 2025).

La répartition des dépenses de personnel 2026 est présentée dans le graphique ci-après.

### **A – LES MESURES SALARIALES**

→ Evolution des rémunérations brutes versées entre 2023, 2024 et 2025

	<b>ANNEE 2025</b>	<b>ANNEE 2024</b>	<b>ANNEE 2023</b>
Traitement base	20 498 158	20 346 643	19 844 817
NBI (nouvelle bonification indiciaire)	101 073	97 691	98 329
Indemnité de résidence	624 725	622 117	604 334
SFT (supplément familial de traitement)	303 995	294 486	287 685
Indemnités (IFSE, CIA, bonus attractivité, prime Coquerel, astreintes, études surveillées, élus, rupture conventionnelle,...)	5 472 318	5 182 065	4 877 864
Heures supplémentaires	472 140	558 272	478 542
Primes (prime annuelle)	838 410	820 795	825 880
<b>TOTAL</b>	<b>28 310 818</b>	<b>27 922 068</b>	<b>25 425 344</b>

Entre 2023 et 2024, la rémunération liée au traitement de base avait progressé de 3%, suite à l'augmentation du point d'indice de 1,5% en juillet 2023 et à l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires pour l'ensemble des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Entre 2024 et 2025, cette évolution est de 0,75%, pour un montant de 150 000€.

Cette évolution devrait être relativement stable en 2026 mais a représenté une charge supplémentaire pour la commune de 654K€ sur la période 2023 – 2025.

- Des mesures qui demeurent dans le temps.

La Ville a acté plusieurs mesures ces dernières années qui demeurent dans le temps :

- Revalorisation du régime d'indemnitaire visant à augmenter le pouvoir d'achat de certains agents, notamment les ATSEM, dont le régime indemnitaire est passé de 150€ à 200€ en janvier 2024.

- Revalorisation du régime d'indemnitaire visant à augmenter le pouvoir d'achat des agents ayant un IFSE inférieur à 150 €, pour passer ce dernier à ce montant minimum en juillet 2024.  
Ainsi, la dépense liée aux régimes indemnitaires essentiellement des agents de catégorie C versés mensuellement est passé de 3 205 000€ en 2023 à 3 592 000€ en 2025 soit une progression de 12%.
  - Avancements d'échelon et de grade  
Chaque année, le glissement vieillesse technicité a un impact sur la masse salariale. Le surcoût pour 2026 de ces avancements est estimé à 100 000€.
  - Le versement de la prime dite « Coquerel » au profit des personnels employés au Centre Municipal de Santé en vue de prendre en considération l'implication des agents dédiés au secteur de la santé.  
30 000€ versées au titre de cette prime en 2025 et reconduite pour 2026.
  - 125 agents ont bénéficié du versement du forfait mobilité durable en 2025 (vs 109 en 2024) ce qui représente un coût de 35 000€ par an.
  - L'accès du personnel à un lieu de restauration : Accessible depuis mai 2023, le restaurant d'entreprise connaît une fréquentation régulière en moyenne de 53 agents. L'année 2026 devrait connaître une fréquentation équivalente à celle de 2025. Une enveloppe de 180 000€ est prévue au budget 2026.
- Mesure intervenue au cours de l'année 2025 qui impacte le budget 2026 du fait de leur prise en compte en année pleine :
- Déploiement du « bonus attractivité » petite enfance sur une année complète  
Le secteur de la petite enfance souffre depuis plusieurs années d'un déficit d'attractivité. Dans ce contexte, les collectivités territoriales avaient la possibilité de déployer un bonus « attractivité » consistant à augmenter de matière pérenne de 100€ nets mensuels l'ensemble des professionnels, titulaires et contractuels, intervenant auprès d'enfants ou occupant des fonctions de direction qui travaillent dans les établissements d'accueil du jeune enfant. En contrepartie, une subvention est versée par la CAF.  
  
Aussi par délibération du 26 juin 2025, la commune a déployé ce dispositif ; 131 agents ont pu en bénéficier à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour un montant s'élevant à 67000€.  
  
Sur une année pleine le surcoût de cette mesure est donc estimé à 67 000€.  
  
En contrepartie la Ville a perçu, au titre de l'année 2025, une subvention de la CAF d'un montant de 57 000€.
  - Revalorisation des primes attribués aux agents de la filière police municipale  
L'attractivité des policiers municipaux est un sujet de préoccupation majeur pour les collectivités territoriales du fait de la concurrence entre les

villes. Suite à la parution d'un décret en 2024 modifiant les primes des agents de la filière police municipale, la Ville a décidé d'appliquer, les primes maximum proposées par les textes pour fidéliser nos agents et rester attractifs. Cette décision représentera un surcout pour la collectivité de 150 00€ au titre de l'année 2026.

- Régularisation suite congés longues maladies ou longue durée ou suite à contentieux :

Les délais de traitement des dossiers médicaux par le Conseil Médical Interdépartemental sont très longs (environ 1 an). Ainsi, les agents placés en congés de maladie ordinaire, durant un an, peuvent être placés en congé longue maladie ou congé longue durée l'année suivante et récupérer ainsi leur plein-traitement.

- Mesures gouvernementales qui impacteront le budget 2026 et les suivants :

- Evolution de la participation employeur à la prévoyance

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les collectivités territoriales ont l'obligation de participer, à hauteur de 7€/mois à la garantie prévoyance (maintien de salaire) de leurs agents.

Ainsi, la Ville a donc augmenté sa participation de 5 à 7€.

En 2025, 176 agents adhèrent au contrat de prévoyance. La participation de l'employeur représente 13 250€ contre 9 235€ en 2024.

Il est important d'anticiper un changement majeur pour la prévoyance. Au 1<sup>er</sup> janvier 2027, les employeurs territoriaux auront l'obligation de participer à hauteur de 50 % de la cotisation prévoyance de leurs agents dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire. Ces contrats devront garantir notamment le maintien à 90 % de la rémunération en cas de passage à demi-traitement après 90 jours d'arrêt maladie. *L'investissement pour les employeurs représenterait environ 1,8 % de la masse salariale.*

- Augmentation des taux de cotisations CNRACL

Le taux de cotisation patronale pour la CNRACL est passé de 31.65% à 34.65% au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il augmente encore de 3 points en 2026 passant à 37.65%, soit un coût supplémentaire pour la collectivité estimé à 380 000€.

Il est à noter que ce taux augmentera encore de 3 points en 2027, soit 40.65%, pour atteindre 43.65% en 2028.

- Revalorisation du SMIC et indemnité différentielle

Le SMIC est revalorisé à hauteur de 1.18% au 1<sup>er</sup> janvier 2026 soit un smic horaire brute de 12.02€ vs 11.88€.

Cela implique donc le versement d'une indemnité différentielle pour les agents dont l'échelon est compris entre le 1<sup>er</sup> et le 5<sup>ème</sup> de la grille de catégorie C.

Le coût de cette revalorisation pour la collectivité est estimé à 47 000€.

- Instauration d'un congé de naissance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026  
Dans un contexte de baisse démographique, un nouveau congé de naissance a été adopté par la loi de financement de la sécurité sociale, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026. Néanmoins l'ensemble des parents concernés par une naissance ou une adoption prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pourront en bénéficier. Il s'ajoute au congé légal de maternité et de paternité en vigueur. Il peut atteindre 2 mois pour chacun des parents.

L'objectif de ce dispositif, est de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes et donner plus de temps pour concilier vie professionnelle et vie familiale en favorisant le bon développement de l'enfant dans ses premiers mois.

L'indemnisation de congé devrait correspondre à 70% du salaire net le 1<sup>er</sup> mois puis 60% net le 2<sup>ème</sup> mois. Cette mesure aura donc un impact financier pour la collectivité en 2026, avec en plus de l'indemnisation, le coût de l'éventuel remplacement à prendre en compte.

- Augmentation du montant des forfaits Navigo  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les forfaits Navigo augmentent de 2€ par mois. L'abonnement mensuel passe par exemple de 88,80€ à 90,80€, soit une augmentation de 2.25%.

En 2025, 261 agents ont bénéficié d'un remboursement de leur pass'Navigo pour un coût total de 119 400€. Le coût pour 2026 devrait donc s'élever à 121 800€.

- Réduction de l'indemnisation des congés maladies ordinaires des fonctionnaires durant les 3 premier mois d'arrêt maladie ordinaire  
Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025, les fonctionnaires en arrêt maladie perçoivent 90% de leur traitement pendant les 3 premiers mois d'arrêt maladie (vs 100% auparavant). Cette mesure a eu un impact financier modéré puisqu'elle a permis à la Ville un gain de 67 000 €.

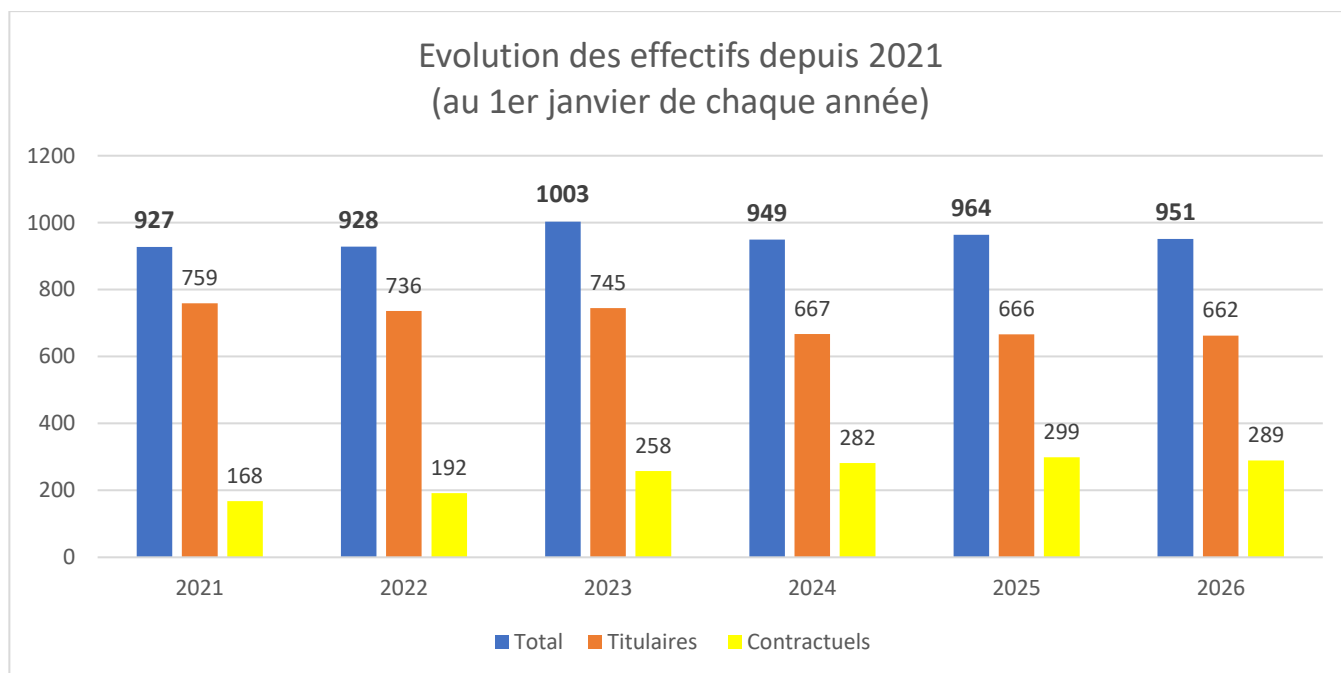
- Impact financier de l'organisation des élections municipales  
L'organisation des élections municipales, aussi bien pour le déroulement des deux scrutins, que l'impact engendré par les missions logistiques des services techniques a été estimé et enregistré à 100 000€.
- L'assurance du personnel en baisse  
L'assurance statutaire n'a cessé d'augmenter durant ces dernières années passant de 277K€ en 2023 à 420K€ en 2024, pour atteindre 482K€ en 2025.

La Ville adhère au contrat groupe du CIG pour l'assurance statutaire. Le CIG ayant passé un nouveau marché avec CNP Assurances, le coût de l'assurance statutaire devrait s'établir en 2026, à 455 000€, soit une baisse de 5,6% par rapport au réalisé 2025.

## **B – LES EFFECTIFS**

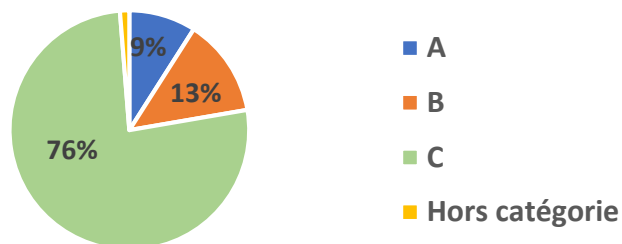
Au 1er janvier 2026, les effectifs comptent 951 agents rémunérés dont 662 titulaires et 289 agents contractuels, tous statuts confondus (saisonniers, vacataires, agents remplaçants, ...).

Parmi cet effectif, 789 agents sont à temps complet, 111 agents à temps non complet et 51 à temps partiel.

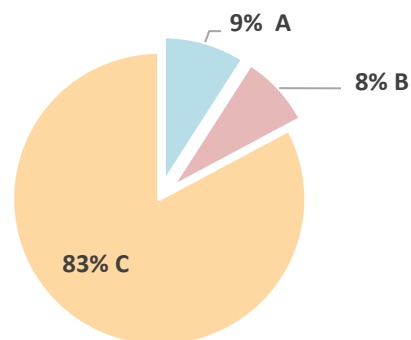


Les effectifs de la collectivité (après avoir augmenté en 2023 suite à la volonté municipale de mettre fin aux emplois précaires de vacataires, et à un changement de périmètre suite à l'intégration des agents de l'OMEPS, à la reprise en régie de la maison des arts et la création de la crèche « L'île aux Trésors ») sont relativement stables depuis 2024, avec une légère baisse de 1,3% par rapport à l'année dernière.

### Répartition des effectifs selon la catégorie au 1er janvier 2026



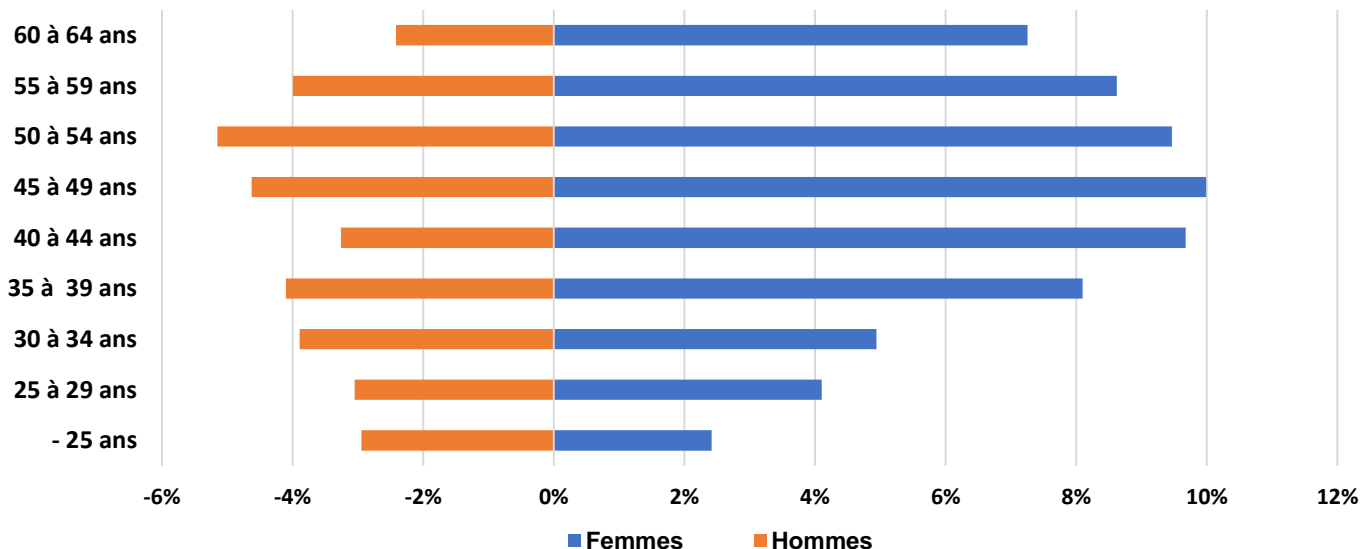
### Répartition des effectifs selon la Catégorie au 01.01.2021



La répartition des effectifs a évolué par rapport à 2021, notamment avec une augmentation significative des agents de catégorie B, dont l'effectif est passé de 75 à 126 agents, témoignant ainsi du souhait de la collectivité de disposer de compétences techniques et d'expertise.

Cette répartition démontre ainsi une gestion rationnelle des emplois et des compétences par service proches des normes nationales (A : 13%, B : 15%, C : 72%).

### Pyramide des âges au 1er janvier 2026



40% des femmes et 36% des hommes de la collectivité ont plus de 50 ans.

L'âge moyen est de 45 ans.

Le vieillissement de la population se poursuit, et avec le recul de l'âge légal de départ à la retraite il y a un impact notable sur les agents au regard de l'usure déjà constatée sur certains métiers qui composent une importante proportion de nos effectifs

(structures de la petite enfance, personnel d'entretien ménager ou de l'espace public, ATSEM ...). Ceci multiplie les situations nécessitant des aménagements de poste ou des reclassements professionnels que la collectivité ne pourra systématiquement concrétiser sauf à démultiplier les effectifs et donc alourdir les dépenses de personnel ou s'exposer à une perte de compétences et d'expertise sur certains métiers (notamment administratif, les suggestions de repositionnement formulées par les instances médicales s'orientant quasi systématiquement vers des emplois d'accueil ou de « bureau »).

### **3- Crise énergétique**

Après les fortes hausses observées pendant la crise énergétique (2022 et 2023 principalement), les prix ont eu tendance à se stabiliser en 2025 mais restent encore très élevés par rapport à 2021.

Le conflit au Moyen-Orient pourrait toutefois modifier les perspectives et faire peser le risque d'une nouvelle tension sur les marchés de l'énergie.

Pour l'électricité, les prix sur le marché ont diminué depuis les sommets de la crise, mais les tarifs finaux restent élevés : ils restent supérieurs aux niveaux d'avant 2022 et restent sensibles aux fluctuations du marché et aux coûts des réseaux.

Pour le gaz, les prix restent élevés en Europe, avec une France parmi les pays où le gaz est plus coûteux que la moyenne européenne. Les prix varient fortement selon les pays mais restent globalement influencés par la dynamique de l'offre et des marchés internationaux.

Pour rappel, notre commune, en étant membre des groupements du SIGEIF et du SIPPEREC, bénéficie des prix négociés pour le gaz et l'électricité par ces deux syndicats. Le BP 2026 prévoit une enveloppe ajustée de 2 400 K€, destinée à absorber, dans la mesure du possible, les éventuels pics d'inflation sur les coûts de l'énergie.

#### **S'agissant du gaz :**

Sur la base d'un courrier reçu en décembre du SIGEIF, le prix de la molécule seule s'établira en moyenne à 32,4 HT/MWh pour les membres du groupement pour toute l'année 2026, contre 39 € HT/MWh pour l'année 2025 (vs 16 HT/MWh en 2021 et 2022).

Si le SIGEIF alerte sur des incertitudes qui demeurent en ce qui concerne certaines composantes, telles que les CEE (certificats d'économies d'énergie) et le tarif d'accise perçue sur le gaz, le syndicat indique qu'elles seront levées en début d'année prochaine et que leur impact ne devrait être que mineur.

Ci-dessous un tableau rétrospectif synthétisant les tarifs depuis 2021, avec l'évolution du prix de la molécule, et du prix global impacté. On observera la baisse constante depuis 2024 du prix de la molécule seule qui a été fixé pour rappel à 32,4 HT/MWh pour 2026, mais restant néanmoins nettement plus élevé qu'en 2021 et 2022.

	2021	2022	2023	2024	2025
Prix de la molécule de gaz en € HTT / MWh	16	16	125	68	39
Prix global en € TTC / MWh	49	49	190	136	104

A titre d'information, le réalisé 2025 pour les dépenses relatives aux consommations de gaz s'est élevé à 685K€ en 2025 contre 875K€ en 2024 et 1,2M€ en 2023. Il était pour rappel de 365K€ en 2022.

### **S'agissant de l'électricité :**

Au stade de la rédaction du rapport, le SIPEREC n'a pas encore communiqué à la commune les prix ou encore les tendances pour 2026. Ils seront sans doute connus prochainement.

Si les prix de l'énergie ont diminué très légèrement en 2025, les taxes pesant sur l'électricité ont, elles, évolué. C'est notamment le cas de l'accise sur l'électricité qui a évolué à la hausse passant de 21€/MWh à près de 26€/MWh en 2025.

C'est ainsi que si notre commune a pu bénéficier d'un effet baisse des prix en 2025, celui-ci a été absorbé en grande partie par la hausse des taxes et des coûts de réseau.

A titre d'information, le réalisé 2025 pour les dépenses relatives aux consommations d'électricité s'est porté à 1 161 K€ contre 1 706 K€ en 2024, et 1 561 K€ en 2023. Il était pour rappel de 960 K€ en 2022.

La baisse constatée en 2025 s'explique par la diminution des prix de l'énergie et par un effet de périmètre lié à 2024, année au cours de laquelle les rattachements de charges avaient été évalués à un niveau trop élevé, majorant le réalisé 2024 et minorant celui de 2025.

## **4- Les grands projets d'investissement 2026**

S'agissant des grands projets d'investissement, l'année 2026 constitue une période de transition, marquée par le calendrier électoral.

Les orientations et programmes d'investissement d'envergure seront, pour l'essentiel, engagés à compter de 2027. L'exercice 2026 s'inscrit ainsi davantage dans une logique de continuité, de préparation et de sécurisation des projets existants, plutôt que dans le lancement de nouveaux investissements majeurs.

Globalement, le montant prévu pour l'ensemble des dépenses d'équipement, hors RAR, s'élève à 6,6 Millions €.

Un détail non exhaustif est indiqué ci-dessous :

- Paiements du solde des Travaux pour la ludo médiathèque : 1 680K€
- Paiements du solde des Travaux pour l'école Jean Jaurès : 950K€
- Travaux affectés aux espaces verts : 623K€

- Travaux affectés au GER (entretien et renouvellement) : 1M€
- L'achat d'une balayeuse électrique : 485K€
- RAR : 1,8M€

- **L'école maternelle Jean Jaurès 2**

Pour rappel, ce projet de construction est retracé comptablement et budgétairement par une AP/CP (autorisations de programme et crédits de paiement). Les AP/CP favorisent la gestion pluriannuelle des investissements et permettent d'améliorer la visibilité et la transparence financière des engagements comptables de la collectivité à moyen terme.

Ce nouvel équipement scolaire, qui intègre toutes les normes écologiques actuelles (car la construction est encadrée via un marché global de performance énergétique) a été livré à la fin de l'été 2025, ce qui a permis aux jeunes châillonnais de faire leur rentrée dans leur nouvelle école.

A noter que le budget 2026 intégrera une enveloppe budgétaire de 950K€ pour prévoir le règlement des dernières situations de travaux.

Il est rappelé que le **Département des Hauts-de-Seine** apporte son soutien financier pour la réalisation de ce projet à hauteur de 3,3M€.

Aussi, la **Métropole du Grand Paris** et la **Région Ile de France** apportent également leur soutien financier pour 1M€ chacun.

Au total, **ce projet est subventionné à hauteur de 5,3M€, pour un montant total de travaux estimé à 14,8M€ tout compris**, c'est-à-dire avec le coût d'acquisition d'une parcelle réalisé en 2019 pour 800K€ pour permettre d'étendre la surface constructible de l'école (soit un taux de subventionnement de 35%).

- **La ludo-médiathèque :**

A l'instar de l'école maternelle Jean Jaurès, cette opération fait également l'objet d'un tracé comptable par une AP/CP.

Cet équipement culturel d'envergure a ouvert ses portes au public le 6 janvier dernier.

Toute comme pour l'école maternelle, le budget 2026 intégrera une enveloppe pour le règlement des dernières situations de travaux. Elle s'élèvera à 1 680K€.

Pour ce projet de réhabilitation de l'équipement, **la ville est subventionnée à hauteur de 5 480K€**, soit environ 55% du coût global de l'opération qui devrait s'élever à 9,9M€ tout compris, c'est-à-dire avec le coût d'acquisition du local de l'ex trésorerie de Châtillon pour 730K€.

- **Le Département** subventionne ce projet à hauteur de 3,6M€.
- **La Métropole du Grand du Paris**, qui a été saisi en 2024, a répondu favorablement en notifiant une subvention de 250K€.

**La Métropole du Grand Paris** a choisi de reconduire son soutien en 2025 en apportant une subvention complémentaire de 25K€ pour l'achat d'équipements numériques.

- **Le Fonds Vert**, également sollicité en 2024, a apporté un concours financier de 400K€ ;
- **La Région Ile de France**, a aussi choisi d'apporter son soutien en 2024 pour 500K€ ;
- Et enfin, **la DRAC**, sollicité en 2024 et 2025, a subventionné ce projet pour 695K€ au total.

**Ci-dessous une liste de travaux et projets qui seront inscrits dans le BP 2026 :**

- La rénovation des menuiseries extérieures du gymnase Langevin Wallon pour 150K€ ;
- L'achat d'une balayeuse électrique pour 485K€ ;
- 230K€ pour des travaux de comblement de carrières (sur la parcelle du caniparc à l'angle de la Rue de Fontenay). A noter que cette enveloppe avait été inscrite au BP 2025 et qu'elle est reconduite cette année dans la mesure où les travaux n'ont pu être lancés en 2025 ;
- Le réaménagement du hall d'entrée du centre administratif qui permettra, entre autres, l'amélioration du confort à destination de l'agent d'accueil (80K€). dans le même temps sont également prévus des travaux d'embellissement de l'accueil de l'hôtel de ville ;
- L'installation d'une pergola pour 60K€ dans le square situé à l'entrée de la rue Gabriel Péri ;
- La réfection de la cour oasis de l'école maternelle Langevin Wallon : 30K€ seront inscrits en 2026 pour engager les études et les diagnostics, et une enveloppe plus conséquente sera sans doute prévue en 2027 pour lancer les travaux ;
- La reprise de la clôture à l'école maternelle Joliot Curie pour 40K€ ;
- Dans la continuité des travaux engagés au titre du **décret tertiaire**, il est proposé de lancer des études afin d'identifier et de chiffrer les travaux nécessaires à l'amélioration de la performance énergétique au sein de l'école Gambetta, avec pour objectif d'améliorer le confort thermique des usagers de cet établissement scolaire. L'enveloppe est estimée à 60K€.  
De la même manière, la poursuite des diagnostics et des coûts de maîtrise d'œuvre sont prévus au BP 2026 pour l'installation d'un préau à l'école Marcel Doret. Une enveloppe de 60K€ est envisagée à ce stade.  
Il est rappelé que dans le cadre de ce décret tertiaire, il est imposé une réduction progressive des consommations énergétiques pour les bâtiments tertiaires visant à économiser 60% d'énergie finale dans ces bâtiments à l'horizon 2050.  
Aussi, malgré les contraintes fortes qui pèsent sur son budget, la ville a fait installer en 2025 une CTA (centrale de traitement d'air) au sein du groupe élémentaire de l'école élémentaire des Sablons, afin d'optimiser la performance énergétique du bâtiment et

de renforcer le confort des élèves. Cette CTA permet de réduire le niveau de CO2 dans le bâtiment, et un rafraîchissement des espaces en été. Le coût de cette installation s'est porté à près de 1,5M€.

- La reprise des gargouilles à l'Eglise Saint Philippe Saint Jacques pour 52K€ ;
- L'installation et l'aménagement d'un local pour l'application du tri des déchets au marché communal du centre-ville pour 50K€. La rénovation et le remplacement des éclairages défectueux sont également prévus dans ce même marché pour 30K€ ;
- Le remplacement de l'ascenseur à l'Espace Maison Blanche pour 120K€. A noter que si le BP 2025 intégrait déjà une enveloppe pour ce projet, celui-ci n'a pu être mené à bien. En effet, la nécessité de réaliser des travaux de désamiantage a conduit au report du projet à 2026, avec une enveloppe financière réajustée.

## **5- Gestion du parc automobile de la ville**

L'année 2025 a vu la mise en œuvre effective du système de location et d'autopartage des véhicules électriques à disposition des services de la ville. Ce système, qui a donné pleine satisfaction, sera reconduit au budget 2026 pour 90K€ (80K€ affectés à la location des véhicules et 10K€ pour la solution d'autopartage et de géolocalisation des véhicules).

A ce jour, la ville loue 13 véhicules électriques de service dans le cadre d'un système d'autopartage, permettant aux agents de la collectivité d'accéder simplement aux véhicules des services tout en rationalisant le nombre de véhicules à disposition. Le but est également de réaliser des économies en dépense d'essence et d'entretien des véhicules dans la mesure où le parc se modernise.

C'est ainsi qu'en matière de carburant, la ville a fait une économie de 10K€ entre 2024 et 2025 et en entretien et réparation, une baisse de 15K€ est constatée entre les réalisés 2024 et 2025. Au regard des récents événements à l'international, il est probable que le prix du carburant progresse en 2026 et que la dynamique d'économie observée ces dernières années ne s'inverse.

Aussi, comme il avait été envisagé, la commune a mis en vente certains de ses plus anciens véhicules. Neuf véhicules ont ainsi été vendus fin 2025 pour un montant total de près de 23K€.

La ville ne prévoit pas pour 2026 d'achat de nouveaux véhicules utilitaires. Pour autant, un investissement important est envisagé avec l'achat d'une nouvelle balayeuse électrique dont le prix est estimé à 485K€. Cette acquisition permettra de remplacer une balayeuse thermique vieillissante, dont les coûts d'entretien et de réparation deviennent de plus en plus importants.

L'acquisition d'un tracteur est également projetée pour un montant de 52K€. Celui-ci remplacera un ancien engin réformé et permettra d'assurer l'arrosage sur différents sites de la ville ainsi que l'entretien des espaces engazonnés du stade. Par ailleurs,

l'achat de cinq vélos à assistance électrique destinés aux agents de la police municipale est également prévu, pour un montant de 11K€.

## **6- Accessibilité**

Une enveloppe à hauteur de 142K€ est envisagée.

Celle-ci-intègre :

- Les 120K€ déjà évoqués concernant le remplacement de l'ascenseur de l'Espace Maison Blanche, qui sera bien évidemment conforme aux normes PMR (personnes à mobilité réduite).
- 10K€ seront consacrés à l'installation de balises sonores sur les différents bâtiments et équipements de la commune. Elles permettront de faciliter les déplacements et l'orientation des personnes malvoyantes ou aveugles dans ces bâtiments.
- 5K€ pour la création de sanitaires PMR au sein de l'école élémentaire Joliot Curie.
- 7K€ pour l'achèvement du projet débuté en 2023 en ce qui concerne l'allongement des mains courantes sur différents bâtiments de la commune, et ce pour rendre les escaliers complètement accessibles aux personnes malvoyantes.

## **7- Opérations patrimoniales**

Deux opérations d'envergure peuvent être indiquées dans ce rapport :

- Acquisition d'une bande de terrain sise sentier de l'Orme aux Chiens : 14K€

La commune projette d'acquérir une emprise foncière de 81,75 m<sup>2</sup> afin d'élargir un sentier piétonnier existant, très étroit, afin de favoriser et faciliter les mobilités douces et notamment les croisements entre usagers à l'angle de la Division Leclerc.

Ce sentier est stratégique car il permet la traversée de cet îlot (entre la division Leclerc et la rue du Plateau) et l'accès aux transports en commun. Si cette acquisition avait été prévue en 2025, elle n'a pu aboutir en raison des recours déposés sur un permis de construire.

- Cession d'un kiosque – Rue Paul Bert / Square Jean Moulin : 80K€

Il est rappelé que cette vente a été approuvée par le Conseil municipal en juin 2025. Toutefois, la cession ne sera effectivement réalisée qu'en 2026, à l'occasion de la signature de l'acte notarié de vente.

Pour mémoire, depuis 2014, le kiosque — correspondant à une activité de sandwicherie située à l'angle de la rue Paul Bert et de l'avenue de Paris — fait l'objet d'une convention de mise à disposition entre la commune et le gérant. Ce dernier ayant exprimé son souhait d'acquérir le kiosque dans lequel il exerce son activité, la commune a donné une suite favorable à sa demande. Les parties se sont ainsi accordées sur un prix de cession fixé à 80K€, lequel sera inscrit en recettes sur l'exercice 2026.

## **8- Education**

Le budget fonctionnement 2026 du service Education s'établira presque au même niveau que 2025.

Il est évalué à 749K€ pour le budget 2026, contre un budgété 2025 de 747K€ (+2K€ seulement).

Un point sur les « crédits scolaires » alloués aux écoles est présenté ci-dessous, en plus de la fourniture annuelle depuis 2021 de kits de rentrée scolaire. Ces crédits s'appuient sur les effectifs scolaires de l'année en cours (référence septembre 2025). Ils sont calculés comme suit :

- 39,40€/élève de maternelle et 46€ par élève d'élémentaire pour l'achat de fournitures, de papier, de manuels scolaires, de matériel pédagogique.
- 500€/école, pour l'achat de petits équipements (enceintes portatives, clés usb, matériel sportif...).
- 1,43€/élève de maternelle et 0,98€/élève d'élémentaire pour les dépenses de pharmacie.

### **Focus sur les classes de découverte :**

Sept séjours se sont déroulés en 2025 (comme en 2024), au bénéfice de 14 classes maternelles et élémentaires, pour un coût total de 185K€.

Pour 2026, sept séjours sont une nouvelle fois prévus, au bénéfice de 14 classes issues de sept écoles. Si le budget prévisionnel est en hausse comparativement à 2025 (l'enveloppe s'élèvera à 209K€), cela s'explique par l'allongement de la durée moyenne des séjours (42 jours cumulés contre 39 jours en 2025).

En 2025, ce sont 333 élèves qui ont bénéficié de ce dispositif. Pour 2026, 329 élèves devraient y participer.

### **Focus sur les séjours :**

En 2025, trois séjours ont été organisés par la direction de l'Education pour un coût total de 55K€ contre quatre en 2024. Si le budget du service dédié aux séjours a affiché une baisse, cela s'explique par les deux raisons ci-après :

- Le 4<sup>ème</sup> séjour a été organisé par le service des sports en février 2025 et pris en charge sur son budget ;

- Le nombre d'inscrits aux séjours organisés par le service Education est en baisse.

Pour 2026, il est proposé de reconduire 3 séjours pour un coût prévisionnel maximum de 79K€ en faisant l'hypothèse d'un taux d'inscription de 100 % :

- Séjour bord de mer 6-11 ans pour 36 enfants
- Séjours Montagne 6-11 ans pour 36 enfants
- Séjour Campagne 4-6 ans pour 32 enfants

Différentes mesures seront mises en place en 2026 afin de retrouver un taux d'inscription plus satisfaisant (notamment : dates d'inscription avancées, modification des dates des séjours).

## **9- Offres sociales**

### **o La restauration d'entreprise :**

Depuis juin 2023, les agents de la ville ont la possibilité de bénéficier d'une nouvelle offre sociale, leur permettant de déjeuner dans un restaurant d'entreprise à proximité du centre administratif. Cette offre sera renouvelée en 2026 avec une inscription budgétaire identique à celle de 2025, soit 180K€.

### **o Le Centre municipal de santé Simone Veil :**

En 2025, l'activité du CMS a poursuivi sa dynamique de progression, portée par une série de recrutements ayant permis une redynamisation de l'offre de soins.

L'activité de plusieurs disciplines a ainsi progressé ou est appelée à progresser, notamment avec :

- l'arrivée, début 2026, d'une nouvelle médecin généraliste ;
- l'augmentation du nombre d'internes à compter de mai 2026, rendue possible par la hausse du nombre de médecins généralistes habilités à les encadrer ;
- le développement des activités de la sage-femme, de la podologie et de l'infirmière de pratique avancée, en particulier à travers l'ouverture du Centre de jour du diabète, la réalisation de rétinographies et la fabrication de semelles orthopédiques.

Pour l'année 2026, plusieurs évolutions positives sont attendues :

- une augmentation de l'activité de médecine générale, liée à l'arrivée d'un nouveau médecin généraliste ;
- une hausse des recettes générées par l'activité de la sage-femme, dont l'activité monte progressivement en charge ;
- une augmentation des recettes issues de l'activité de l'infirmière de pratique avancée ;
- la poursuite d'un travail de rationalisation de l'activité, incluant la transformation et la réduction des places d'urgences non utilisées en places de soins non programmés, ainsi que l'uniformisation des durées de consultation.

Les prévisions peuvent néanmoins varier en fonction de l'évolution du nombre de praticiens.

○ **Maison des Séniors :**

La Maison des séniors présente depuis sa création un fort développement. En effet, la fréquentation aux activités proposées est en constante augmentation. A titre d'illustration, le nombre de séniors inscrits est passé de 317 en 2022, à 2 005 en 2023, à 2 460 en 2024, et à environ **2 900 à fin octobre 2025**.

## **10- Sports**

Le budget fonctionnement des sports sera comptabilisé à hauteur de 203K€ en 2026 contre 211K€ en 2025 (soit une baisse de 8K€).

Tout comme l'année dernière, le service des sports portera sur son budget l'organisation d'un séjour aux sports d'hiver ouvert à une vingtaine de jeunes, pour un coût estimé à environ 25K€. A noter que ce séjour était auparavant affecté sur le budget du service Education.

Aussi, comme désormais traditionnellement, le budget des sports intégrera une enveloppe dédiée à l'entretien et aux petites réparations dans l'enceinte du stade municipal (28K€) ainsi que les autres équipements sportifs (gymnases et terrain multisport Gatinot). Cela concerne notamment l'entretien annuel de la pelouse synthétique ou encore le remplacement des têtes d'arrosage.

Les grands temps forts, organisés tout le long de l'année par le service des sports, comme par exemple la fête du sport, le téléthon, les foulées châtilloises, le repas des clubs sportifs ou encore le challenge Escrime handis-valides, sont reconduits en 2026.

Le village sport été, lui aussi désormais incontournable, est renouvelé pour l'été 2026, avec un budget en légère augmentation comparativement à celui de 2025 (50K€ au BP 2026 contre 44K€ au BP 2025).

## **11- Actions à destination de la jeunesse**

Pour 2026, le budget de fonctionnement alloué aux activités pour la jeunesse présentera une diminution de 13K€ par rapport à 2025. Il s'élèvera à 225K€ au total contre 238K€ en 2025.

Quelques actions qui seront déployées en 2026 peuvent être identifiées ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Organisation du We Game (événement désormais traditionnel) ;
- Les assises de la jeunesse ;
- Le festival des cultures urbaines ;
- Ateliers robotiques, rap et danse ;
- Atelier pour une comédie musicale avec représentation au théâtre ;
- Les parcs en musique ;
- Le projet décrocheur ;
- Le forum des métiers en lien avec les deux collèges de Châtillon.

## **12- Fêtes et animations de la Ville**

Le budget fonctionnement 2026 du service des fêtes se portera à 242K€, dont 62K€ pour l'organisation de la fête de la ville.

La légère évolution s'explique notamment par le recalibrage de l'enveloppe au regard du réalisé 2025.

Malgré ces ajustements, le budget global 2026 du service des fêtes traduit un effort important de rationalisation comme les années passées.

Ce budget réhaussé à 242K€ permettra de maintenir une programmation qualitative, en assurant un équilibre durable entre les ambitions événementielles de la Ville et les moyens réellement nécessaires à leur mise en œuvre.

Les actions et animations traditionnelles seront reconduites en 2026 (*liste non exhaustive*) : les brocantes de printemps et d'automne, la fête de la Ville, la chasse aux œufs, la fête d'Halloween, le village de Noël, Halloween, la fête des agents...

## **13- Informatique**

L'année 2025 aura été particulièrement dense pour le service informatique car elle a été caractérisée par la livraison de projets structurants, avec notamment l'installation de la connectivité et des réseaux pour l'école Jean Jaurès et la livraison d'un pôle numérique complet à la ludo-médiathèque.

Si l'école Jean Jaurès a été fibrée au réseau de la ville, la ludo-médiathèque aura intégré plusieurs projets dont :

- Le renouvellement du parc informatique ;
- La mise en place d'un logiciel de gestion des PC en libre-service (Webkiosk) ;
- Le déploiement de la technologie RFID (automates de prêt et étiquettes) pour fluidifier les emprunts et les retours ;
- Et l'intégration de la ludothèque sur l'outil métier.

Hormis ces deux grands projets, le service informatique a également accompagné la Maison des Séniors dans l'installation de leur nouveau logiciel métier dédié aux démarches en ligne, ainsi que le service des espaces verts avec le logiciel permettant l'informatisation de la gestion des parcs arborés.

Quelques projets 2026 de la direction informatique sont exposés ci-dessous (*liste non exhaustive et encore soumis à arbitrage*) :

- Maintien des enveloppes budgétaires affectées aux licences en lien avec la cybersécurité ;
- Installation de téléphones de sécurité dans les gymnases ;
- Installation de caméras de vidéo protection au sein du stade municipal ;
- Création d'une liaison fibre optique reliant l'école Jean Jaurès à l'école Jules Verne pour permettre une fiabilisation des interconnexions ;
- Projet d'amélioration de l'accueil téléphonique via l'intelligence artificielle ;
- Acquisitions d'équipements informatiques pour la Folie Desmares ;
- Acquisition d'écran d'accueil pour la salle polyvalente de la ludo médiathèque.

## **14- Recyclage**

En 2026, la Ville poursuivra son action destinée à la récupération des mégots de cigarettes dans différents points de collectes des bâtiments communaux en vue de leur recyclage.

Pour cette action, une enveloppe de 13K€ sera inscrite au budget 2026 (identique à celle ouverte au budget 2025).

En contrepartie, la ville a perçu en 2025 au titre du soutien financier pour l'année 2024 une participation de 42K€ de l'organisme ALCOME.

## **15- Les subventions aux associations**

Au regard de l'importance du rôle du tissu associatif dans la cohésion sociale de la ville, l'enveloppe 2026 réservée aux subventions aux associations sera en légère augmentation par rapport à celle inscrite au BP 2025.

Elle se portera à 2 006K€ contre 1 976K€ au BP 2025. Il est rappelé que ces deux enveloppes intègrent chacune une provision à hauteur de 50K€ pour permettre de débloquer des subventions dans l'année à des associations qui solliciteraient en urgence la collectivité.

S'agissant des subventions allouées au CCAS et la Caisse des écoles :

- La subvention au CCAS sera inscrite pour 1 160K€ au BP 2026. Elle est stable par rapport à 2025 où elle avait été versée pour 1 165K€.
- Pour la Caisse des Ecoles, la subvention sera enregistrée pour 49K€. Pour rappel, la subvention versée en 2025 s'est portée à 57K€.

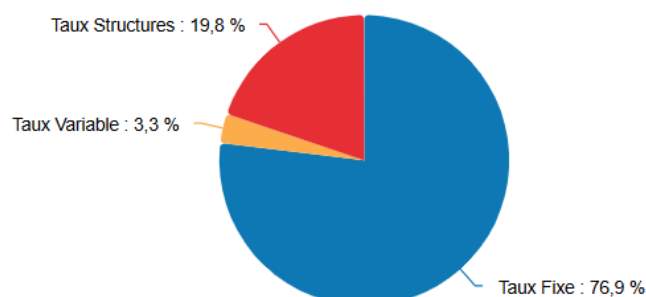
## **IV. STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA DETTE**

**Au 31/12/2025, l'encours de la dette s'élève à 71 734 K€ héritées de la mandature 1983 – 2020 dans sa large majorité.**

A titre de comparaison, l'encours de dette était à hauteur de 70 516 K€ à fin 2024, de 69 917 K€ à fin 2023 et de 70 888 K€ à fin 2022.

Au 31/12/2025, la part des emprunts à taux fixe est de 76,9%, les taux variables simples (sur Euribor et sans barrière et Livret A) représentent 3,3%, et l'emprunt indexé sur un taux variable avec une barrière simple (Euribor 3M avec une barrière à 6%) compte pour 19,8% de l'encours et est catégorisé comme un emprunt « structuré » par le logiciel de dette de la collectivité, quand bien même il s'agit en réalité d'un emprunt à taux variable qui intègre simplement une barrière.



## Types de Taux



Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, sur la totalité de notre dette, le **taux moyen s'établit à 3,68%** contre 3,65% au 1<sup>er</sup> janvier 2025, et 3,74% au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la commune dispose facialement de **24 emprunts** dont 19 héritées des précédentes mandatures. La répartition par prêteurs est exposée dans le tableau ci-dessous.

Pour rappel, la concentration des emprunts sur la CAFFIL (49 M€ soit 69% du total de l'endettement) provient du fait qu'une grande partie d'entre eux résulte de l'opération de « désensibilisation » des emprunts toxiques effectuée en 2015 et 2016, ce qui démontre les conséquences encore très impactantes et encore pour plus de dix ans de cette politique financière « Casino » (2005-2015) sur les finances actuelles de la commune. Ci-dessous une synthèse des encours au 01/01/2026 par prêteurs :

Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
 Caisse Française de Financement Local	-	68,9	49 414 086,72
 Crédit Foncier de France	-	10,6	7 616 666,66
 La Banque Postale	-	8,5	6 125 000,00
 ARKEA BEI	-	6,9	4 916 666,66
 Caisse Dépôts et Consignations	-	1,7	1 198 750,00
 Société Générale	-	1,6	1 142 592,38
 Caisse d' Epargne IDF Paris	-	1,2	847 377,45
 Crédit Agricole Ile de France	-	0,7	473 333,52
TOTAL			71 734 473,39

## Focus sur la capacité de désendettement de la commune depuis 2020 :

### CAPACITE DE DESENDETTEMENT (données en K€ et au 31/12/N)

<i>Sans prise en compte du fonds de soutien</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette	79 945	74 508	70 889	69 918	70 517	71 734
CAF Brute	3 855	6 523	4 703	5 750	3 852	4 928
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>20,7</b>	<b>11,4</b>	<b>15,1</b>	<b>12,2</b>	<b>18,3</b>	<b>14,6</b>

<i>Avec prise en compte du fonds de soutien</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette	79 945	74 508	70 889	69 918	70 517	71 734
Fonds de soutien restant à percevoir	12 705	11 723	10 741	9 759	8 777	7 795
CAF Brute	3 855	6 523	4 703	5 750	3 852	4 928
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>17,4</b>	<b>9,6</b>	<b>12,8</b>	<b>10,5</b>	<b>16,0</b>	<b>13,0</b>

S'il est défalqué de l'encours de la dette le montant du fonds de soutien restant à percevoir, soit 7 795K€ (chaque versement annuel étant d'un montant de 982 K€ jusqu'en 2026, ils seront ensuite de 832K€ jusqu'en 2034), **la dette nette est ramenée à 63,9M€ à fin 2025**, ce qui ajuste favorablement la capacité de désendettement à 13,0 ans.

**Comme rappelé dans les documents budgétaires des dernières années, la collectivité a, tout au long du mandat, mené une politique de désendettement de la ville, et ce malgré un contexte budgétaire contraint, tout en augmentant significativement les investissements communaux.**

De fin 2020 à fin 2025, la ville aura réduit son encours de dette de 8 210 K€, alors même qu'elle aura mobilisé, sur cette période, un volume total d'emprunts de 22 M€. Cette évolution traduit donc un effort soutenu et structurel de désendettement.

En face, entre 2021 et 2025, la ville aura investi 50,3M€ en dépenses d'équipement. A titre de comparaison, entre 2015 et 2019, la ville avait investi au total 37,1M€, dont 8,3M€ consacrés à l'acquisition du bâtiment accueillant le centre administratif, payé par la vente de terrains de la municipalité.

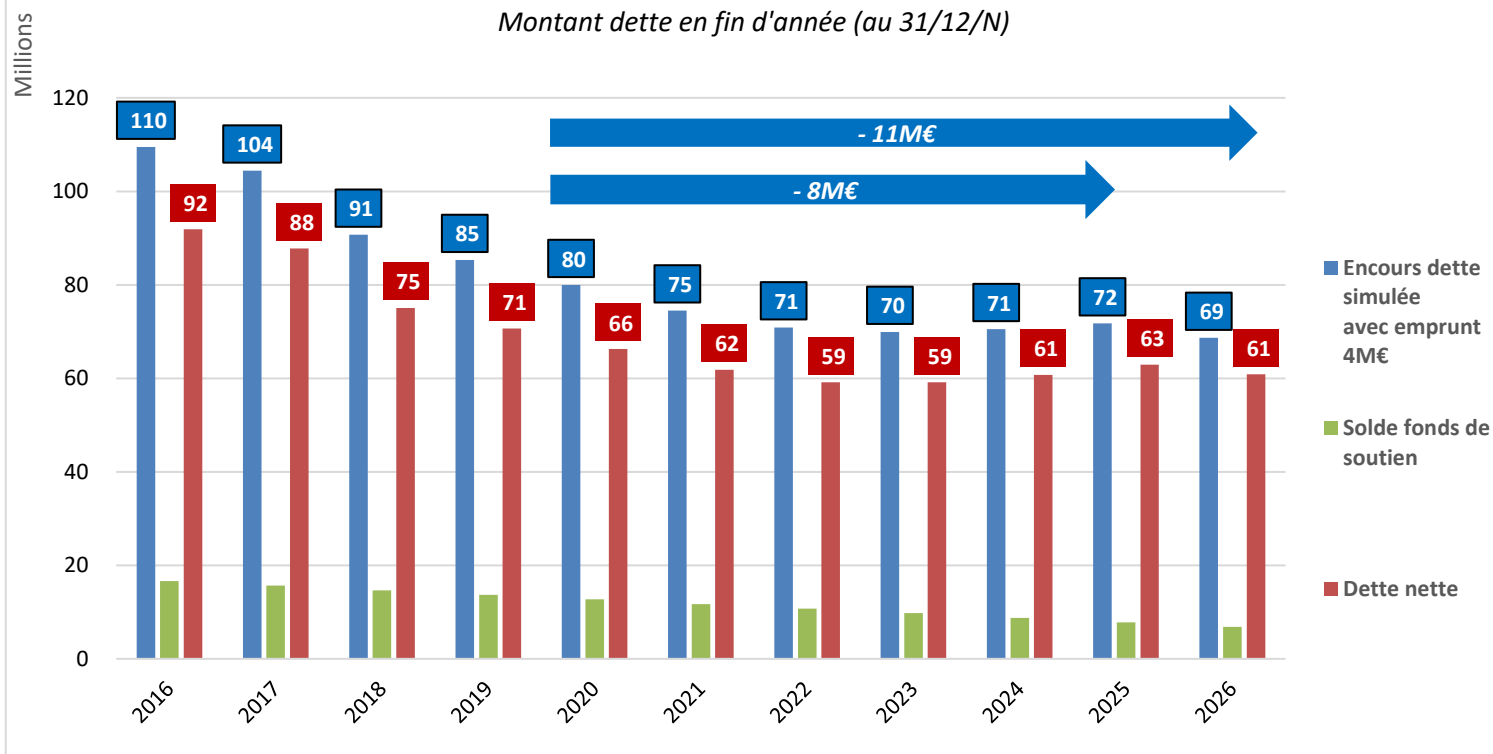
Pour financer ses investissements en 2026, **la collectivité devra recourir à l'emprunt à hauteur de 4 M€**. Ce financement viendra compléter l'autofinancement prévu à hauteur de 4 M€ inscrit sur le compte 1068, afin de permettre la réalisation des projets inscrits au budget primitif tout en préservant l'équilibre financier de la collectivité.

**Malgré cet emprunt, le désendettement net de la ville cette année sera de 3M€ du fait d'un remboursement en capital à hauteur de 7M€ sur l'ensemble des emprunts (y compris avec l'emprunt simulé de 4M€).**

C'est ainsi qu'à fin 2026 l'encours de dette s'établirait à 68 650 K€, et sur la période fin 2020 – fin 2026, **le désendettement de la collectivité se chiffrerait à -11M€**.

## Evolution et projection de l'endettement et du fonds de soutien avec nouvel emprunt simulé de 4M€ contracté en 2026

Montant dette en fin d'année (au 31/12/N)



Pour le budget 2026, l'enveloppe affectée au paiement des intérêts de la dette s'élèvera à près de 2 850K€ (contre 2,9M€ en 2025) et celle pour le remboursement de la dette à 7,1M€ (contre 6 856 K€ en 2025).

### En conclusion,

Ce mandat - Juillet 2020 - mars 2026 - aura débuté dans le confinement et s'est terminée dans la confusion de la politique nationale et internationale.

Il aura été affecté, de plus, par une série de graves turbulences :

Conséquences du Covid, invasion de l'Ukraine par la Russie entraînant une flambée des prix de l'énergie en 2023/2024, une poussée inflationniste notable, une augmentation des taux d'intérêts bancaires aggravant une crise de l'immobilier et ses conséquences pour les collectivités sur leurs recettes de droits de mutation et enfin, une crise des assurances liées aux dégâts du changement climatique et des émeutes de 2023.

Néanmoins, la barre a été tenue avec sérieux et rigueur.

Pour rappel le schéma suivant montre que ce que la commune a effectué depuis 2021 :

Montants en K€	2020 neutralise	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021- 2025	BP 2026 Queues Opérations au 31/03/2026	Total sur la période
DEPENSES D'EQUIPEMENTS (Chapitres 20-21-23)		4 727	6 155	8 501	14 845	16 073	50 301	4 389	54 690
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (c/1068)		3 500	5 000	2 600	2 100	2 500	15 700	1 125	16 825
EMPRUNTS		0	2 000	5 000	7 000	8 000	22 000	0	22 000
SUBVENTIONS		568	1 268	1 873	4 925	4 444	13 077	759	13 836
VENTES		0	0	52	20	123	194	0	194
<b>TOTAL</b>		<b>4 068</b>	<b>8 268</b>	<b>9 524</b>	<b>14 045</b>	<b>15 066</b>	<b>50 972</b>	<b>1 884</b>	<b>52 856</b>
Remboursement en capital (chapitre 16)		5 437	5 620	5 971	6 401	6 782	30 211	753	30 964
Aide fonds de soutien		982	982	982	982	982	4 910	246	5 156
Paiement des intérêts		2 917	2 743	2 718	2 573	2 633	13 584	386	13 971
Service de la dette		7 372	7 381	7 707	7 992	8 433	38 885	894	39 779

Aujourd'hui, la France est confrontée, à une crise politique interne qui perdure depuis 2024.

À la conjoncture nationale incertaine s'ajoutent les tensions commerciales initiées début 2025 par les États-Unis avec leurs partenaires, dont l'Union européenne. Depuis quelques mois, le contexte international est également marqué par des conflits géopolitiques, illustrés par le conflit au Moyen-Orient, susceptibles de générer des tensions sur les marchés de l'énergie et d'alimenter de nouvelles pressions inflationnistes, comparables à celles observées en 2023.

2026 entre dans de nouvelles phases de turbulences.

## VLa programmation pluriannuelle en investissement

Conformément aux dispositions de la loi du 7 août 2015 qui définit la structure et le contenu du rapport d'orientations budgétaires et à celles de la Loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 qui les renforcent, le rapport d'orientations budgétaires présente la mise à jour de la programmation des travaux envisagés pour les prochaines années.

A noter que dans la perspective des élections municipales de 2026, une PPI sur les 5 prochaines années est difficile à établir, dans la mesure où la future équipe municipale fixera sans doute le cap et les objectifs d'investissement après sa prise de fonction. C'est pourquoi, dans un souci de sincérité, il est indiqué ci-dessous les éléments certains pouvant être intégré en ce qui concerne les dépenses d'investissement :

OPERATIONS		Année
SITE / BATIMENT	DESCRIPTIF	2026
<b>EDUCATION</b>		
Ecole maternelle Jean Jaurès	Construction d'une école maternelle : paiement du solde	950 000 €
Ecole élémentaire Marcel Doret	Réhabilitation thermique pour amélioration du confort énergétique : lancement des études	60 000 €
Ecole élémentaire Gambetta		60 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 070 000 €</b>
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS / LOISIRS</b>		
Gymnase Langevin Wallon	Rénovation des menuiseries extérieures	150 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>150 000 €</b>
<b>CULTURE / PATRIMOINE</b>		
Ludo Médiathèque	Construction et aménagement d'une ludo médiathèque : paiement du solde	1 680 000 €
Eglise Saint Philippe Saint Jacques	Restauration des gargouilles	52 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 732 000 €</b>
<b>MARCHE COMMUNAL</b>		
Création d'un local déchet		50 000 €
Remplacement des éclairages		30 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>80 000 €</b>
<b>GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT</b>		
GER (hors projets d'investissement identifiés dans cette PPI)		918 000 €
Acquisition balayeuse électrique		485 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 403 000 €</b>
<b>SQUARE RUE GABRIEL PERI</b>		
Installation d'une pergola sur l'enceinte du square en entrée de voirie		60 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>60 000 €</b>

<b>CUISINE CENTRALE</b>		
<b>Cuisine Centrale</b>	Lancement des études et diagnostics pour un projet de création d'une nouvelle cuisine centrale	160 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>160 000 €</b>
<b>ESPACE MAISON BLANCHE</b>		
<b>Espace Maison Blanche</b>	Remplacement de l'ascenseur	120 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>120 000 €</b>
<b>AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS</b>		
<b>Aménagement des parcelles achetées au Département des Hauts de Seine en 2024</b>	Parcelle 24 avenue de Paris	38 000 €
	Parcelle 91-93 Avenue de Paris	118 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>156 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 931 000 €</b>